

Délibération n°DEL-24-0392

Espaces publics métropolitains - Réalisation d'infrastructures d'espaces publics - Convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec EUROPOLIA : adoption de l'avenant n°2

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi six juin à neuf heures quarante-et-un, sous la présidence de Vincent TERRAIL-NOVES, 1er Vice Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	61
Procurations :	4
Date de convocation :	31 mai 2024

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER,

	Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL- BELAUD, M. Nicolas MISIAK, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme Agathe ROBY, M. Thierry SENTOUS, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Ida RUSSO
M. Djillali LAHIANI	Jean-Michel LATTES
M. Bertrand SERP	Sacha BRIAND
Mme Nadia SOUSSI	Gaëtan COGNARD

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Montrabé	M. Jacques SEBI
Toulouse	M. Jean-Luc MOUDENC

Délibération n° DEL-24-0392**Espaces publics métropolitains - Réalisation d'infrastructures d'espaces publics - Convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec EUROPOLIA : adoption de l'avenant n°2****Exposé**

Par la délibération DEL-23-0009, Toulouse Métropole a confié à EUROPOLIA un mandat de maîtrise d'ouvrage, en vue de conduire, au nom et pour le compte de Toulouse Métropole, la réalisation des études et/ou des travaux relatifs à 26 projets de voiries et d'espaces verts inscrits à la PPIM 2021 – 2026.

Cette collaboration permet d'augmenter les capacités de la collectivité, pour mener de nombreux projets sur le territoire de la métropole.

Un premier avenant a été conclu ayant pour objet de modifier certaines modalités contractuelles sans incidence sur le périmètre des opérations confiées à Europolia.

La présente délibération vise à modifier, par l'avenant n°2, la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afin de faire évoluer le périmètre d'intervention, soit en ce qu'il ajoute/supprime des Opérations, soit en ce qu'il vient modifier le niveau des missions associées à chaque Opération.

Ainsi, les études préliminaires des 26 opérations initiales du mandat ont été lancées en 2023, après attribution d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre, multi-opérations, multi-attributaire. Elles ont fait l'objet de restitution et de réunion de travail avec les territoires, les différents services de Toulouse Métropole, et les communes. Il en est ressorti notamment les éléments suivants conduisant à la modification du mandat.

Les enjeux de continuité cyclable, de sécurisation et d'efficacité du Réseau Express Vélo, notamment sur des tronçons dont l'attente était forte tant par les usagers que par les élus, ont conduit à faire évoluer deux opérations en mission complète jusqu'à la livraison des travaux :

- REV 1 SUD, route de Narbonne, à Toulouse : la livraison de ce tronçon du REV 1 permettra de mettre en service toute la demi ligne Sud de ce réseau,
- REV 7 SUD Route de Seysses (M15) chemin de Tucaut - limite commune Villeneuve à Cugnaux.

L'opération REV12 Vallée de l'Hers a également vu son périmètre d'étude élargi, en le passant de 9 à 16Km et bouclant ainsi l'étude préliminaire du circulaire Est du réseau.

Par ailleurs, au vu de la bonne avancée de l'étude de l'opération Route de Blagnac et de la confirmation de sa faisabilité technique et financière, il est apparu opportun de la faire évoluer en mission complète.

Dans une démarche de réponse aux enjeux actuel de développement durable, de désimperméabilisation, de gestion durable des eaux de pluies et de lutte contre les îlots de chaleur urbains, deux opérations ont fait l'objet d'évolution de programme :

- La place Grimaud à Toulouse : la surface de désimperméabilisation a été élargie et largement végétalisée. L'espace public de cette place cœur de quartier a été libéré à la faveur des piétons et des-modes doux tout en permettant un accès adapté au groupe scolaire et aux riverains.
- La route du Fouet à Pin Balma : l'opération a été agrémentée d'une plantation d'alignement de haie entre la voirie et la voie verte afin de créer un corridor vert

en continuité d'une haie champêtre existante. Les eaux de pluies de cette voie verte seront gérées in situ par la création d'une noue d'infiltration.

Par ailleurs, la solarisation du parking du Zenith de Toulouse étant une opération à fort enjeu calendaire, il a été convenu que les études d'avant projets, relatives aux aménagements du parking soient intégrées au mandat par le présent avenant. De même, pour répondre aux enjeux de sécurité et sûreté liés à l'arrivée du Commandement de l'Espace, le présent avenant prévoit le paysagement de l'avenue Latecoere et l'élargissement de la piste cyclable avec système d'occultation des vues.

L'ensemble des évolutions conduisent à ajuster le bilan financier de l'opération en conséquence. L'enveloppe financière de la convention est ainsi portée de 12 260 000€TTC à 32 906 472€TTC toutes dépenses confondues (TDC), sauf acquisitions foncières. La rémunération d'Europolia passe de 1 175 000€TTC à 1 884 240€ TTC.

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative du Bureau du 23 mai 2024,

Vu le projet de mandat de maîtrise d'ouvrage, et ses annexes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Toulouse Métropole et la SPL EUROPOLIA, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents afférents.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits à cet effet au chapitre 23 du budget de Toulouse Métropole de l'exercice 2024 et suivants.

Article 4

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour	61
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	4 (Mme LAIGNEAU, MM. LATTES, TOPPAN, RODRIGUES.)

Publié le : 10/06/2024

Reçu à la Préfecture le 10/06/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ESPACES PUBLICS

AVENANT N°2

ENTRE

TOULOUSE METROPOLE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc Moudenc, dûment habilité par délibération du bureau du 6 Juin 2024,

Ci-après dénommée « **TOULOUSE METROPOLE** »

D'une part,

ET

Europolia, Société Publique Locale, dont le siège social est sis, 21 Boulevard de la Marquette, BP 91003, 31010 Toulouse Cedex 6, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 528 861 685, représentée par Monsieur Raphael CATONNET agissant en sa qualité de Directeur Général en exercice, habilité par décision du Conseil d'Administration du 28 juillet 2020.

Désignée dans ce qui suit par les mots « la SPL », « Europolia » ou « le Mandataire »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par la délibération DEL23 0009 Toulouse Métropole a confié à EUROPOLIA un mandat de maîtrise d'ouvrage, en vue de conduire, au nom et pour le compte de Toulouse Métropole, la réalisation des études et/ou des travaux relatifs aux projet d'infrastructures inscrits à la PPIM 2021 – 2026 qui concernent les infrastructures de voiries et d'espaces verts.

L'avenant n°1 en date du 3 Juillet 2023 a eu pour objet d'une part de supprimer l'article 7.2 qui autorisait Europolia à utiliser les marchés et/ou accords-cadres déjà conclus par Toulouse Métropole et d'autre part de supprimer le versement d'un « fonds de roulement » prévu par l'article 12.1 et remplacé par les avances dites « périodiques ».

A la demande du mandataire et conformément à l'échéancier prévisionnel, une première avance a été versée d'un montant de 1 200 000€. Pour être renouvelées, l'avance périodique (totale ou partielle) doit être intégralement justifiée à l'appui des factures acquittées.

Cela étant exposé, les études préliminaires des 26 opérations initiales du mandat ont été lancées après attribution d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre, multi-opérations, multi attributaire.

Suite aux réunions de travail et de restitutions des premières études avec Toulouse Métropole, il est apparu nécessaire de faire évoluer tant les périmètres que les niveaux de missions et calendriers associés de plusieurs opérations et ce, dans un objectif de cohérence du schéma directeur cyclable.

Ainsi, les évolutions souhaitées par Toulouse Métropole portent sur les éléments suivants : l'augmentation du périmètre d'études, l'évolution du périmètre d'études et de travaux, la modification de programme et enfin l'évolution de niveau de mission de certaines opérations, passant d'une mission 2 (AVP) à une mission 3 (Mission complète jusqu'à la livraison des travaux).

Ceci exposé, la convention initiale est modifiée comme suit, les autres articles restants inchangés :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet :

- De faire évoluer le périmètre d'intervention soit en ce qu'il ajoute/supprime des Opérations soit en ce qu'il vient modifier le niveau des missions associées à chaque Opération,
- De modifier, en conséquence, l'enveloppe de la convention pour intégrer les évolutions ci-après définies.
- D'adapter la rémunération d'Europolia à l'évolution de ses missions et l'élargissement du périmètre d'intervention
- De modifier la durée de la convention initiale

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

ARTICLE 2.1 : Modification de l'article 2.2 « Durée »

Les alinéas 1 et 2 de l'article 2.2 sont remplacés par ce qui suit :

« La présente convention expirera à l'achèvement de la mission du Mandataire qui interviendra dans les conditions prévues à l'article 16, sauf en cas de résiliation dans les conditions prévues à l'article 18.

Pour l'appréciation du terme, il est précisé que cette échéance est fixée prévisionnellement au quatrième trimestre 2026. »

ARTICLE 2.2 : Modification des Opérations intégrées dans le périmètre de la convention

Les infrastructures de voiries et espaces verts faisant l'objet de la présente convention, ci-après « les Opérations » ont été définies sur la base des programmes décrits au sein des fiches descriptives des projets faisant l'objet des annexes 1 et 4.

Le périmètre de la convention est donc adapté par le présent avenant de la façon suivante et repris au sein de l'annexe 1 modifiée :

- Evolution du niveau de quatre opérations, passant d'une mission 2 (AVP) à une mission 3 (mission complète jusqu'à la livraison des travaux) :
 - o REV 1 SUD, route de Narbonne, à Toulouse
 - o Route de Blagnac, à Toulouse
 - o REV 14 (ex REV2 Bis) route de Launaguet, route de Fronton, à Toulouse
 - o REV 7 SUD Route de Seysses (M15) chemin de Tucaut - limite commune Villeneuve à Cugnaux
- Augmentation du périmètre d'étude afin de compléter un itinéraire ou de créer un maillage cyclable suffisant permettant de se raccorder à des aménagements existants, ou projetés et d'obtenir une continuité cyclable (Voir Annexe 1 Type d'évolution du mandat : B).

Voici les opérations concernées : Voir Annexe 1,

- o REV 12 - vallée de l'Hers à Toulouse : Le périmètre de l'étude à évolué. Il est passé de 9km à 16 km.
- o REV 13 Circulaire boulevards, allées Charles de Fitte : Intégration d'une mission M1 sur le bd Séjourné, section Héraclès, pont des catalans
- Augmentation du périmètre d'étude et travaux, pour les opérations de mission 3 et ainsi répondre à l'objectif de continuité cyclable
 - o Accompagnement Collège Paleficat : Doublement du périmètre d'intervention et impacts de l'évitement d'une zone humide sur le cout travaux

- o Accompagnement Collège Aucamville : Augmentation du périmètre d'intervention et modification substantielle du programme
- Modification du programme afin de répondre aux enjeux actuels de développement durable, notamment sur la question de la désimperméabilisations, la gestion des eaux de pluies in situ et de la végétalisation des espaces publics.
 - o Route du Fouet, à Pin Balma : Estimation à la hausse, Réfection complète sur la pleine largeur de la voirie, l'opération a été agréementée d'une plantation d'alignement de haie entre la voirie et la voie verte.
 - o Place Grimaud à Toulouse : Souhait politique d'un réaménagement plus qualitatif, s'agissant d'une opération cœur de quartier.
- Suppression de deux opérations :
 - o Pont Latournelle à Toulouse, a pour objet la création d'une passerelle piéton/cycle pour le franchissement d'une voie ferrée SNCF..
 - o Route Lacourtenourt M64 à Toulouse.
- Ajout de six nouvelles opérations :
 - o Chemin Flou Rious, à Toulouse, Niveau de mission M2 (AVP),
 - o REV9 section route de Grenade/Beauzelle, à Beauzelle, Niveau de mission M1 (Etude préliminaire),
 - o REV1Nord Seilh, à Seilh, Niveau de mission M1,
 - o Parking du Zenith, réaménagement, Niveau de mission M2.
 - o Paysagement de l'avenue Latecoere et élargissement de la piste cyclable avec occultation des vues afin de répondre aux enjeux de sureté et sécurité liés à l'arrivée du Commandement de l'Espace sur le foncier du CNES. Niveau de mission M3
 - o Reprise partielle du parvis de la Halle de la Machine au niveau de la déambulation du Minotaure. Niveau de mission M3

ARTICLE 2.3 : Modification de l'article 3 « Pièces constitutives du mandat »

L'article 3 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Le présent mandat de maîtrise d'ouvrage est constitué des documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- *la présente convention de mandat*

- l'annexe 1 : le budget prévisionnel des Opérations objet du présent mandat, les missions confiées au Mandataire pour chacune d'entre elles ; Les évolutions des missions, ajouts et retraits des opérations à la convention avec budgets prévisionnel issus des études en cours au 31/03/24
- l'annexe 2 : le planning des Opérations
- l'annexe 3 : la répartition financière de la rémunération en fonction du calendrier prévisionnel des Opérations au 31/03/24 ;
- l'annexe 4 : les fiches synthétiques des Opérations d'espaces publics objets de la mission, intégrant une présentation informative sur le programme descriptif prévisionnel de chaque Opération, complétées des 4 opérations ajoutées via l'avenant 2
- l'annexe 5 : la cartographie générale des opérations
- l'annexe 6 : le tableau RACI (tableau précisant les rôles et missions de chaque acteur, Responsable, Associé, Consulté ou Informé) à adapter selon les missions décrites par chacune des fiches synthétiques en annexe 4 ;
- l'annexe 7 : l'échéancier prévisionnel de versement des avances mis à jour via avenant 2 »

ARTICLE 2.4 : Modification de l'article 11 « détermination de l'enveloppe des dépenses du mandat »

Afin de tenir compte des modifications du périmètre du mandat, l'enveloppe des dépenses du mandat, défini à l'article 11 a été modifiée.

Lorsque les études en cours sont suffisamment avancées pour annoncer un montant estimatif fiable de l'opération, ce dernier est mentionné dans le tableau de l'annexe 1 modifiée, qui reprend les dépenses initiales et celles issues des études en cours au 31/03/2024. Pour les autres opérations, le montant des dépenses reste celui provisoirement évalué sur la base de l'enveloppe financière prévisionnelle déterminée par Toulouse Métropole.

En conséquence, les alinéas 2 et 3 de l'article 11 sont remplacés par ce qui suit :

« Le montant des dépenses est provisoirement évalué sur la base de l'enveloppe financière prévisionnelle déterminée par Toulouse Métropole à la somme de 27 422 060€ HT, toutes dépenses confondues (TDC), sauf acquisitions foncières, soit 32 906 472,00€TTC (Valeur Mars 2024) tel que cela est défini dans l'annexe 1(montant hors acquisition foncière, hors provision pour actualisation).

Le coût global estimé des opérations est de 68 066 618,00€ TTC. »

ARTICLE 2.5 : Modification de l'article 14.1 « Montant de la rémunération du mandataire »

La rémunération du mandataire évolue de 1 175 040,00 euros TTC à 1 884 240,00euros TTC. En conséquence, l'article 14.1 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Sur la base du coût global des opérations confiées par la présente convention et en intégrant les évolutions de l'avenant 2, la rémunération du Mandataire, pour l'exercice de ses missions est établie forfaitairement à la somme de 1 570 200,00 euros HT soit 1 884 240,00euros TTC sur la base des conditions économiques du mois de Mars 2024 (mois Mo).

La décomposition de la rémunération du Mandataire par Opération est définie en annexe 3

La rémunération du Mandataire intègre une part fixe de 80%, ainsi qu'une part variable de 20% dont le versement est conditionné à la bonne avancée des missions. Les jalons de versement de la part variable sont définis pour chaque opération, à la validation des missions successives par Toulouse Métropole. L'annexe 2 définit le planning opérationnel de chaque opération.

En cas de modification des missions, du calendrier ou de l'enveloppe financière, et si des évolutions particulières des conditions de réalisation le justifient, un nouveau montant de rémunération pourra alors être fixé, ainsi que l'échéancier de versement de celle-ci, par voie d'avenant. »

ARTICLE 2.6 : Modification des annexes

Les annexes de la convention initiale sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

ANNEXE 1 - BUDGET PREVISIONNEL DES OPERATION, EVOLUTIONS DES MISSIONS, AJOUTS ET RETRAITS
DES OPERATIONS SUITE A L'AVENANT 2

ANNEXE 2 - LE PLANNING DES OPERATIONS AU 31/03/24

ANNEXE 3 - REPARTITION FINANCIERE DE LA REMUNERATION EN FONCTION DU CALENDRIER
PREVISIONNEL DES OPERATIONS AU 31/03/24

ANNEXE 4 - FICHES SYNTHETIQUES DES OPERATIONS D'ESPACES PUBLICS COMPLETEES DES 4
OPERATIONS AJOUTEES VIA L'AVENANT 2

ANNEXE 5 - CARTOGRAPHIE GENERALE DES OPERATIONS

ANNEXE 6 - TABLEAU RACI

ANNEXE 7 – ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT DES AVANCES

ARTICLE 3 : EFFET RELATIF DU PRESENT AVENANT

Tous les autres articles ou parties d'articles du contrat initial et de ses avenants non modifiés par les dispositions du présent avenant restent en vigueur.

Fait, en deux exemplaires originaux, à Toulouse, le :

POUR TOULOUSE METROPOLE

POUR EUROPOLIA

**Le Président,
Jean Luc MOUDENC**

**Le Directeur Général,
M. Raphaël CATONNET**

[illegible]

Part fixe (80% de la rémunération, part fixe (80% de la fonction du calendrier prévisionnel des opérations

		TTC	TTC	Facturé en 2023 TTC	2024 € TTC				2025 € TTC					
ation	Niveau de Mission	Rémunération convention initiale	TOTAL Nouvelle REM		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Adresse														
Route du Fouet		3	42 336,00	51840,00	17 712,00	4 266,00	4 266,00	4 266,00	4 266,00	4 266,00	4 266,00	4 266,00		
Chemin des Clotasses		1	26 784,00	26784,00	0,00	6 696,00	6 696,00	6 696,00	6 696,00					
Chemin des Bourdettes		1	16 848,00	16848,00	0,00	4 212,00	4 212,00	4 212,00	4 212,00					
Chemin des Carmes phase 1		1	19 008,00	19008,00	19 008,00	0,00	0,00	0,00						

re de la rémunération, part variable (20% de la
nction du calendrier prévisionnel des opérations

[illegible]

[illegible]



rue du FOUET : Calibrage + création d'une voie verte

DESCRIPTIF

Pin Balma est une commune périurbaine et rurale de 918 habitants irriguée par 23 km de voirie (dont 50% de voies métropolitaines, ex RD).

De par sa position géographique, la commune de Pin Balma est traversée chaque jour par des mouvements pendulaires domicile – travail.

La rue du Fouët, aux caractéristiques d'une route de desserte agricole, sert de shunt entre les routes M70 et M64 et reçoit un trafic sans commune mesure avec son gabarit.

Il s'ensuit une dégradation des rives ainsi que des accidents mineurs mais récurrents (jantes-rétroviseurs ...).

ENJEUX / OBJECTIFS

L'enjeu est d'organiser la circulation sur la route du Fouët, en recalibrant la voie à 5,50m tout en proposant des solutions pour maîtriser la vitesse.

Cette opération, conformément à l'article L.228-2 du Code de l'environnement, s'accompagne d'un aménagement cyclable. Le schéma directeur cyclable prévoit la création d'une voie verte connectée sur la M70 coté Pin Balma et sur la piste existante de la M64 (avenue Raymond Poincaré) coté Balma. Le projet implique des acquisitions foncières.

La position de la voie verte par rapport à la voirie est à définir, essentiellement en fonction des contraintes topographiques, des plantations et des raccordements aux extrémités de la voie, des variantes seront à proposer sur ces choix en particulier de connexions aux voiries (plateau, passage à vue, site propre prolongé coté Balma...)

Pôle territorial EST – Date d'actualisation de la fiche : 18/08/2022

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

Le projet est inscrit à la PPIM et n'a fait l'objet d'aucunes investigations préalables.

La faisabilité est donc à construire bien qu'elle ne fasse pas de doute, elle permettra de valider un principe d'aménagement et de consolider les emprises foncières et le coût de l'opération.

PILOTAGE

Chef de projet : EUROPOLIA
Directeur de projet : EUROPOLIA

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 1 500 000 €

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : 1,5M€ sur le mandat

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : A définir

MISSIONS EUROPOLIA

Études
Dossiers réglementaires
Travaux

POINTS d'ATTENTION

Planning
Acquisitions
Connexions voie verte aux extrémités

Commune de Pin-Balma – Rue du Fouet

Est

Illustrations



- Tracé du projet voirie+voie verte (environ 710m)
- Tracé de la connexion voie verte sur Balma (environ 230 m)

	Débits				Vitesse							
	%	total	TMQD	TMQF	TMH	Moyenne	V15	V50	V85	Ecart Type	Infractions	%
TV	100,0%	9 899	1 976	996	70,7	69,7	59,0	69,0	81,0	11,5	9 517	96,1%
VL	98,3%	9 729	1 940	995	69,5	69,0	60,0	69,0	81,0	11,5	9 384	96,5%
PL	1,7%	170	37	11	1,2	63,1	47,0	65,0	79,0	15,5	133	78,2%

Chemin des Clotasses : Aménagement urbain

DESCRIPTIF

Le chemin des Clotasses relie la route de Narbonne M113 à la rue de Fonddeville M35A sur le quartier de Pouvoirville. Cette voie encaissée à la topographie prononcée (10% en moyenne) subit une pression d'urbanisation, projets de logements, EHPAD (en cours), résidence étudiante (livrée). Dans sa partie haute, le chemin dessert un groupe scolaire (maternelle et primaire) la circulation des enfants sur le chemin est dangereuse et crée des tensions (articles presse, actions parents, interventions maires hors TM). Les problématiques rencontrées sont similaires à celles du chemin de la Bourdette. Ces deux études doivent être menées de front.

ENJEUX / OBJECTIFS

La topographie et les emprises ne permettront pas de donner au chemin des Clotasses des caractéristiques urbaines standards.

Pour autant il s'agit de trouver des réponses aux attentes des usagers et aux obligations de la collectivité.

Des réflexions diverses sont en cours, elles devront être fédérées et leur faisabilité vérifiée, notamment :

- Impact de l'élargissement éventuel
- Mise en sens unique
- Création d'une voie verte en crête de talus

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

Le projet est inscrit sur la liste complémentaire de la PPIM. Des aménagements tactiques sont en cours de finalisation : ils consistent à ménager une bande réservée au piéton délimitée par des balises et à ménager des zones de croisement pour les véhicules.

Cette voie fait partie de l'étude de circulation menée actuellement dans le cadre de la mutation de l'hôpital Larrey.

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 2 880 000 €

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : 2,880M€ sur la liste complémentaire

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : A définir

2



PILOTAGE

Chef de projet : EUROPOLIA

Directeur de projet : Toulouse Métropole

MISSIONS EUROPOLIA

En l'absence de financement travaux la mission d'Europolia est limitée aux Etudes AVP et au dossier de procédures d'acquisition -DUP

POINTS d'ATTENTION

Acquisitions

Végétalisation actuelle remarquable

Ville de Toulouse - quartier 5.2 – Chemin des Clotasses Est

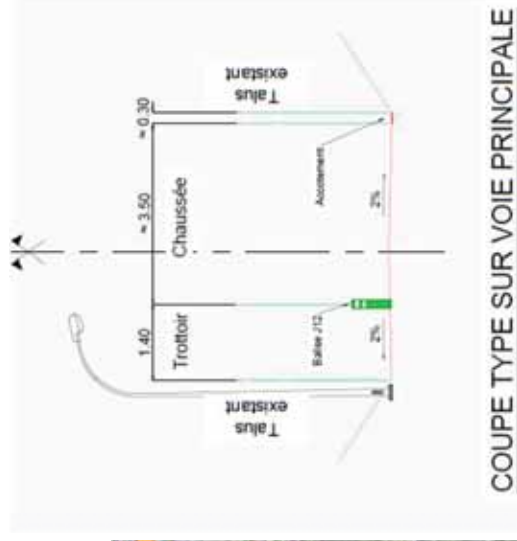
Illustrations



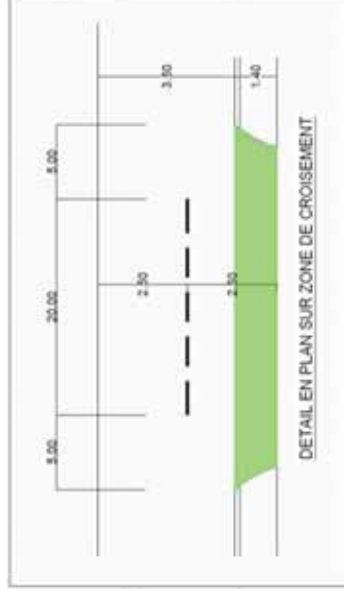
Linéaire du projet 940 m

Pôle territorial EST

- Date d'actualisation de la fiche : 18/08/2022



Coupe et vue en plan de l'aménagement tactique envisagé : circulation piétonne protégée et zone de croisement véhicule ponctuelle



Vues actuelles



toulouse
métropole

Chemin de la Bourdette : Aménagement urbain

DESCRIPTIF

Le chemin de la Bourdette relie la route de Narbonne M113 au chemin de Pouvoirville M35A sur le quartier de Pouvoirville. Cette voie très étroite est déjà largement urbanisée, une première tranche de travaux est programmée depuis la M35A jusqu'au giratoire situé à hauteur du n° 13. Les problématiques rencontrées sont similaires à celles du chemin des Clotasses. Ces deux études doivent être menées de front.

ENJEUX / OBJECTIFS

La topographie et les emprises ne permettront pas de donner au chemin de la Bourdette des caractéristiques urbaines standards.

Pour autant il s'agit de trouver des réponses aux attentes des usagers et aux obligations de la collectivité.

Des réflexions diverses sont en cours, elles devront être fédérées et leur faisabilité vérifiée, notamment :

- Impact de l'élargissement éventuel
- Mise en sens unique
- Création d'une zone de rencontre

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

Le projet est inscrit sur la liste complémentaire de la PPIM. Des aménagements sont en cours d'études, ils constitueront une première tranche de réalisation hors présente commande. Cette voie fait partie de l'étude de circulation menée actuellement dans le cadre de la mutation de l'hôpital Larrey.

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 500 000 €

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : 2,300M€ sur la liste complémentaire

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : A définir

3



PILOTAGE

Chef de projet : EUROPOLIA

Directeur de projet : Toulouse Métropole

MISSIONS EUROPOLIA

En l'absence de financement travaux la mission d'Europolia est limitée aux Etudes AVP et au dossier de procédures d'acquisition -DUP si requis.

POINTS d'ATTENTION

Acquisitions éventuelles

toulouse
métropole

Ville de Toulouse - quartier 5.2 – chemin de la Bourdette Est

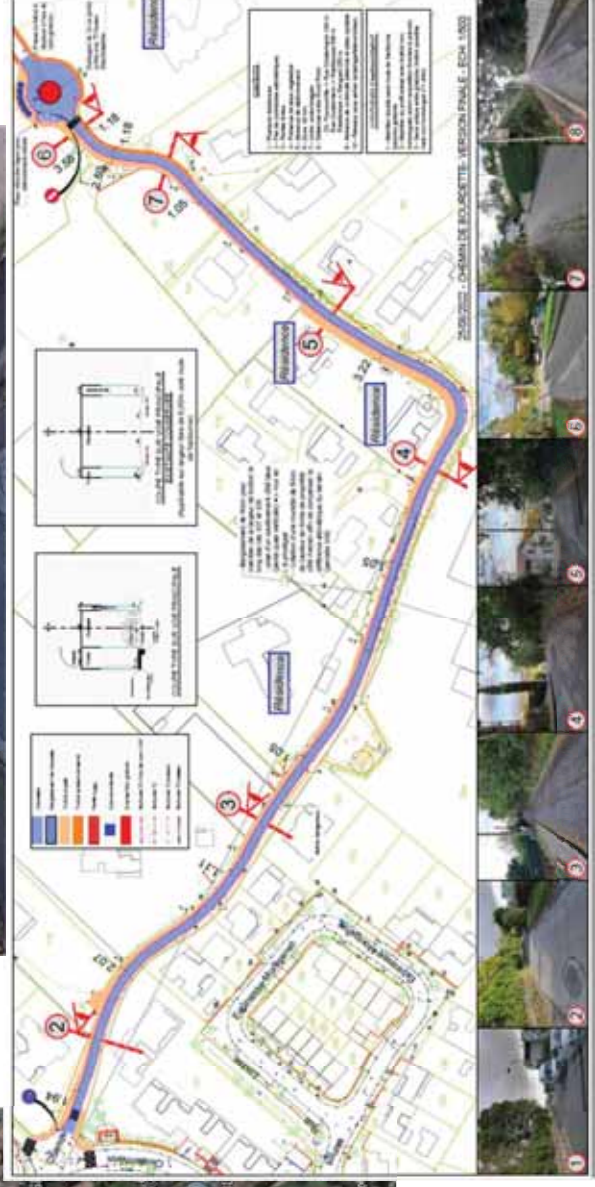
Illustrations



- A Linéaire de la tranche 1 hors mandat Europolia 500 m
- B Linéaire d'étude objet du présent mandat Europolia 200 m



Etude objet de la présente fiche sur le linéaire rouge (B)



toulouse
métropole

Etude en cours sur le linéaire bleu (A)

Chemin des CARMES : Aménagement urbain

DESCRIPTIF

Le chemin des CARMES relie le chemin de Malepère à la M16 – route de Labège.

Cette voie aux caractéristiques rurales subit une pression d'urbanisation, projets de logements, EHPAD (livré), collège (en projet).

Le chemin de Carmes se situe essentiellement sur le quartier 5.1 de Toulouse mais, au sud, il constitue la frontière avec Saint Orens et Labège (Sicoval).

4et 5



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

Le projet est inscrit sur la liste complémentaire de la PPIM en 2 tranches et a fait l'objet d'études préliminaires. Des aménagements tactiques ont été réalisés en 2021 et 2022 (Z30 – ralentisseurs – passages à vue).

ENJEUX / OBJECTIFS

L'enjeu est de donner au chemin des Carmes des caractéristiques cohérentes avec son environnement futur constitué de l'urbanisation diffuse qu'il accueille et de la ZAC de Malepère dont il est mitoyen.

Europolia aura pour mission d'actualiser les études existantes en y intégrant les contraintes actuelles en particulier concernant les déplacements doux.

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 3 600 000 €

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : 2 x 1,8M€ sur la liste complémentaire

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : A définir

PILOTAGE

Chef de projet : EUROPOLIA

Directeur de projet : Toulouse Métropole

MISSIONS EUROPOLIA

En l'absence de financement à ce jour la mission d'Europolia est limitée aux Etudes AVP et au dossier de procédures d'acquisition,

POINTS d'ATTENTION

Acquisitions

Arbres remarquables

Cohérence schéma directeur cyclable

Projet inter collectivités (Labège est hors TM)

toulouse
métropole

Illustrations



Synthèse globale (détail et vitesse)

	TVC	TMAO	TVC	TMAO	Détail		V30	V35	V40	V45	V50	V55	V60	V65	V70	V75	V80	V85	V90	V95	V100	V105	V110	V115	V120	V125	V130	V135	V140	V145	V150	V155	V160	V165	V170	V175	V180	V185	V190	V195	V200	V205	V210	V215	V220	V225	V230	V235	V240	V245	V250	V255	V260	V265	V270	V275	V280	V285	V290	V295	V300	V305	V310	V315	V320	V325	V330	V335	V340	V345	V350	V355	V360	V365	V370	V375	V380	V385	V390	V395	V400	V405	V410	V415	V420	V425	V430	V435	V440	V445	V450	V455	V460	V465	V470	V475	V480	V485	V490	V495	V500	V505	V510	V515	V520	V525	V530	V535	V540	V545	V550	V555	V560	V565	V570	V575	V580	V585	V590	V595	V600	V605	V610	V615	V620	V625	V630	V635	V640	V645	V650	V655	V660	V665	V670	V675	V680	V685	V690	V695	V700	V705	V710	V715	V720	V725	V730	V735	V740	V745	V750	V755	V760	V765	V770	V775	V780	V785	V790	V795	V800	V805	V810	V815	V820	V825	V830	V835	V840	V845	V850	V855	V860	V865	V870	V875	V880	V885	V890	V895	V900	V905	V910	V915	V920	V925	V930	V935	V940	V945	V950	V955	V960	V965	V970	V975	V980	V985	V990	V995	V1000	V1005	V1010	V1015	V1020	V1025	V1030	V1035	V1040	V1045	V1050	V1055	V1060	V1065	V1070	V1075	V1080	V1085	V1090	V1095	V1100	V1105	V1110	V1115	V1120	V1125	V1130	V1135	V1140	V1145	V1150	V1155	V1160	V1165	V1170	V1175	V1180	V1185	V1190	V1195	V1200	V1205	V1210	V1215	V1220	V1225	V1230	V1235	V1240	V1245	V1250	V1255	V1260	V1265	V1270	V1275	V1280	V1285	V1290	V1295	V1300	V1305	V1310	V1315	V1320	V1325	V1330	V1335	V1340	V1345	V1350	V1355	V1360	V1365	V1370	V1375	V1380	V1385	V1390	V1395	V1400	V1405	V1410	V1415	V1420	V1425	V1430	V1435	V1440	V1445	V1450	V1455	V1460	V1465	V1470	V1475	V1480	V1485	V1490	V1495	V1500	V1505	V1510	V1515	V1520	V1525	V1530	V1535	V1540	V1545	V1550	V1555	V1560	V1565	V1570	V1575	V1580	V1585	V1590	V1595	V1600	V1605	V1610	V1615	V1620	V1625	V1630	V1635	V1640	V1645	V1650	V1655	V1660	V1665	V1670	V1675	V1680	V1685	V1690	V1695	V1700	V1705	V1710	V1715	V1720	V1725	V1730	V1735	V1740	V1745	V1750	V1755	V1760	V1765	V1770	V1775	V1780	V1785	V1790	V1795	V1800	V1805	V1810	V1815	V1820	V1825	V1830	V1835	V1840	V1845	V1850	V1855	V1860	V1865	V1870	V1875	V1880	V1885	V1890	V1895	V1900	V1905	V1910	V1915	V1920	V1925	V1930	V1935	V1940	V1945	V1950	V1955	V1960	V1965	V1970	V1975	V1980	V1985	V1990	V1995	V2000	V2005	V2010	V2015	V2020	V2025	V2030	V2035	V2040	V2045	V2050	V2055	V2060	V2065	V2070	V2075	V2080	V2085	V2090	V2095	V2100	V2105	V2110	V2115	V2120	V2125	V2130	V2135	V2140	V2145	V2150	V2155	V2160	V2165	V2170	V2175	V2180	V2185	V2190	V2195	V2200	V2205	V2210	V2215	V2220	V2225	V2230	V2235	V2240	V2245	V2250	V2255	V2260	V2265	V2270	V2275	V2280	V2285	V2290	V2295	V2300	V2305	V2310	V2315	V2320	V2325	V2330	V2335	V2340	V2345	V2350	V2355	V2360	V2365	V2370	V2375	V2380	V2385	V2390	V2395	V2400	V2405	V2410	V2415	V2420	V2425	V2430	V2435	V2440	V2445	V2450	V2455	V2460	V2465	V2470	V2475	V2480	V2485	V2490	V2495	V2500	V2505	V2510	V2515	V2520	V2525	V2530	V2535	V2540	V2545	V2550	V2555	V2560	V2565	V2570	V2575	V2580	V2585	V2590	V2595	V2600	V2605	V2610	V2615	V2620	V2625	V2630	V2635	V2640	V2645	V2650	V2655	V2660	V2665	V2670	V2675	V2680	V2685	V2690	V2695	V2700	V2705	V2710	V2715	V2720	V2725	V2730	V2735	V2740	V2745	V2750	V2755	V2760	V2765	V2770	V2775	V2780	V2785	V2790	V2795	V2800	V2805	V2810	V2815	V2820	V2825	V2830	V2835	V2840	V2845	V2850	V2855	V2860	V2865	V2870	V2875	V2880	V2885	V2890	V2895	V2900	V2905	V2910	V2915	V2920	V2925	V2930	V2935	V2940	V2945	V2950	V2955	V2960	V2965	V2970	V2975	V2980	V2985	V2990	V2995	V3000	V3005	V3010	V3015	V3020	V3025	V3030	V3035	V3040	V3045	V3050	V3055	V3060	V3065	V3070	V3075	V3080	V3085	V3090	V3095	V3100	V3105	V3110	V3115	V3120	V3125	V3130	V3135	V3140	V3145	V3150	V3155	V3160	V3165	V3170	V3175	V3180	V3185	V3190	V3195	V3200	V3205	V3210	V3215	V3220	V3225	V3230	V3235	V3240	V3245	V3250	V3255	V3260	V3265	V3270	V3275	V3280	V3285	V3290	V3295	V3300	V3305	V3310	V3315	V3320	V3325	V3330	V3335	V3340	V3345	V3350	V3355	V3360	V3365	V3370	V3375	V3380	V3385	V3390	V3395	V3400	V3405	V3410	V3415	V3420	V3425	V3430	V3435	V3440	V3445	V3450	V3455	V3460	V3465	V3470	V3475	V3480	V3485	V3490	V3495	V3500	V3505	V3510	V3515	V3520	V3525	V3530	V3535	V3540	V3545	V3550	V3555	V3560	V3565	V3570	V3575	V3580	V3585	V3590	V3595	V3600	V3605	V3610	V3615	V3620	V3625	V3630	V3635	V3640	V3645	V3650	V3655	V3660	V3665	V3670	V3675	V3680	V3685	V3690	V3695	V3700	V3705	V3710	V3715	V3720	V3725	V3730	V3735	V3740	V3745	V3750	V3755	V3760	V3765	V3770	V3775	V3780	V3785	V3790	V3795	V3800	V3805	V3810	V3815	V3820	V3825	V3830	V3835	V3840	V3845	V3850	V3855	V3860	V3865	V3870	V3875	V3880	V3885	V3890	V3895	V3900	V3905	V3910	V3915	V3920	V3925	V3930	V3935	V3940	V3945	V3950	V3955	V3960	V3965	V3970	V3975	V3980	V3985	V3990	V3995	V4000	V4005	V4010	V4015	V4020	V4025	V4030	V4035	V4040	V4045	V4050	V4055	V4060	V4065	V4070	V4075	V4080	V4085	V4090	V4095	V4100	V4105	V4110	V4115	V4120	V4125	V4130	V4135	V4140	V4145	V4150	V4155	V4160	V4165	V4170	V4175	V4180	V4185	V4190	V4195	V4200	V4205	V4210	V4215	V4220	V4225	V4230	V4235	V4240	V4245	V4250	V4255	V4260	V4265	V4270	V4275	V4280	V4285	V4290	V4295	V4300	V4305	V4310	V4315	V4320	V4325	V4330	V4335	V4340	V4345	V4350	V4355	V4360	V4365	V4370	V4375	V4380	V4385	V4390	V4395	V4400	V4405	V4410	V4415	V4420	V4425	V4430	V4435	V4440	V4445	V4450	V4455	V4460	V4465	V4470	V4475	V4480	V4485	V4490	V4495	V4500	V4505	V4510	V4515	V4520	V4525	V4530	V4535	V4540	V4545	V4550	V4555	V4560	V4565	V4570	V4575	V4580	V4585	V4590	V4595	V4600	V4605	V4610	V4615	V4620	V4625	V4630	V4635	V4640	V4645	V4650	V4655	V4660	V4665	V4670	V4675	V4680	V4685	V4690	V4695	V4700	V4705	V4710	V4715	V4720	V4725	V4730	V4735	V4740	V4745	V4750	V4755	V4760	V4765	V4770	V4775	V4780	V4785	V4790	V4795	V4800	V4805	V4810	V4815	V4820	V4825	V4830	V4835	V4840	V4845	V4850	V4855	V4860	V4865	V4870	V4875	V4880	V4885	V4890	V4895	V4900	V4905	V4910	V4915	V4920	V4925	V4930	V4935	V4940	V4945	V4950	V4955	V4960	V4965	V4970	V4975	V4980	V4985	V4990	V4995	V5000	V5005	V5010	V5015	V5020	V5025	V5030	V5035	V5040	V5045	V5050	V5055	V5060	V5065	V5070	V5075	V5080	V5085	V5090	V5095	V5100	V5105	V5110	V5115	V5120	V5125	V5130	V5135	V5140	V5145	V5150	V5155	V5160	V5165	V5170	V5175	V5180	V5185	V5190	V5195	V5200	V5205	V5210	V5215	V5220	V5225	V5230	V5235	V5240	V5245	V5250	V5255	V5260	V5265	V5270	V5275	V5280	V5285	V5290	V5295	V5300	V5305	V5310	V5315	V5320	V5325	V5330	V5335	V5340	V5345	V5350	V5355	V5360	V5365	V5370	V5375	V5380	V5385	V5390	V5395	V5400	V5405	V5410	V5415	V5420	V5425	V5430	V5435	V5440	V5445	V5450	V5455	V5460	V5465	V5470	V5475	V5480	V5485	V5490	V5495	V5500	V5505	V5510	V5515	V5520	V5525	V5530	V5535	V5540	V5545	V5550	V5555	V5560	V5565	V5570	V5575	V5580	V5585	V5590	V5595	V5600	V5605	V5610	V5615	V5620	V5625	V5630	V5635	V5640	V5645	V5650	V5655	V5660	V5665	V5670	V5675	V5680	V5685	V5690	V5695	V5700	V5705	V5710	V5715	V5720	V5725	V5730	V5735	V5740	V5745	V5750	V5755	V5760	V5765	V5770	V5775	V5780	V5785	V5790	V5795	V5800	V5805	V5810	V5815	V5820	V5825	V5830	V5835	V5840	V5845	V5850	V5855	V5860	V5865	V5870	V5875	V5880	V5885	V5890	V5895	V5900	V5905	V5910	V5915	V5920	V5925	V5930	V5935	V5940	V5945	V5950	V5955	V5960	V5965	V5970	V5975	V5980	V5985	V5990	V5995	V6000	V6005	V6010	V6015	V6020	V6025	V6030	V6035	V6040	V6045	V6050	V6055	V6060	V6065	V6070	V6075	V6080	V6085	V6090	V6095	V6100	V6105	V6110	V6115	V6120	V6125	V6130	V6135	V6140	V6145	V6150	V6155	V6160	V6165	V6170	V6175	V6180	V6185	V6190	V6195	V6200	V6205	V6210	V6215	V6220	V6225	V6230	V6235	V6240	V6245	V6250	V6255	V6260	V6265	V6270	V6275	V6280	V6285	V6290	V6295	V6300	V6305	V6310	V6315	V6320	V6325	V6330	V6335	V6340	V6345	V6350	V6355	V6360	V6365	V6370	V6375	V6380	V6385	V6390	V6395	V6400	V6405	V6410	V6415	V6420	V6425	V6430	V6435	V6440	V6445	V6450	V6455	V6460	V6465	V6470	V6475	V6480	V6485	V6490	V6495	V6500	V6505	V6510	V6515	V6520	V6525	V6530	V6535	V6540	V6545	V6550	V6555	V6560	V6565	V6570	V6575	V6580	V6585	V6590	V6595	V6600	V6605	V6610	V6615	V6620	V6625	V6630	V6635	V6640	V6645	V6650	V6655	V6660	V6665	V6670	V6675	V6680	V6685	V6690	V6695	V6700	V6705	V6710	V6715	V6720	V6725	V6730	V6735	V6740	V6745	V6750	V6755	V6760	V6765	V6770	V6775	V6780	V6785	V6790	V6795	V6800	V6805	V6810	V6815	V6820	V6825	V6830	V6835	V6840	V6845	V6850	V6855	V6860	V6865	V6870	V6875	V6880	V6885	V6890	V6895	V6900	V6905	V6910	V6915	V6920	V6925	V6930	V6935	V6940	V6945	V6950	V6955	V6960	V6965	V6970	V6975	V6980	V6985	V6990	V6995
--	-----	------	-----	------	--------	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Liaison de la plaine de la Marcaissonne au futur métro ou halte SNCF de Labège-Innopole

Commune TOULOUSE

DESCRIPTIF

L'itinéraire complet emprunte une partie du REV10 et du REV12. La section concernée est comprise entre l'avenue de Toulouse (M2) à St-Orens et la limite de commune avec Labège.

Actuellement il existe :

- une voie verte étroite (1,50m) entre l'avenue de Toulouse et la zone verte des Cheterelles
- un espace vert (avec sentier de terre) jusqu'à la limite avec Labège

Plusieurs scénarios de tracés ont été identifiés : il s'agit d'en déterminer le plus opportun

ENJEUX / OBJECTIFS

- Connecter le CV de St-Orens et sa zone d'activité à la future station de métro Labège/INPT ou halte SNCF de Labège Innopole

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- **2021** : identification concertée (mairies St-O et Labège + Sicoval + CD31 + TM) de fuseaux
- **2022/2023** : projet à confier à Europolia pour les études de faisabilité (dont aspects réglementaires et fonciers)
- **fin de mandat** : montage des dossiers réglementaires et définition du PRO

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : à définir

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : Ligne étude à prévoir

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

6



PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – ?

MISSIONS EUROPOLIA

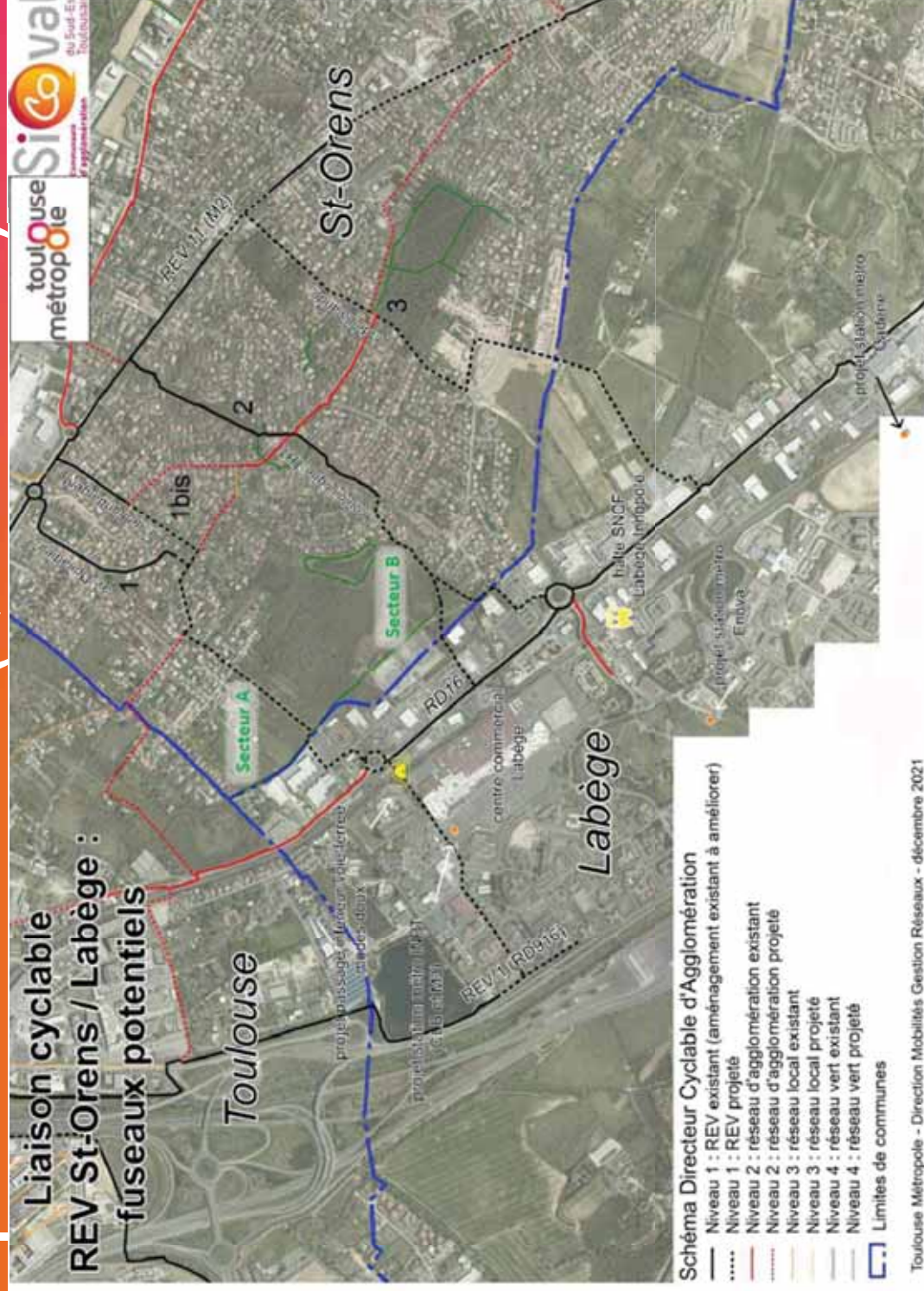
- Etudes
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Cohérence de l'itinéraire avec la suite sur Labège

Réseau Express Vélo - REV 3 (Quin-Castanet) EST

Illustrations



Vallée de l'Hers depuis le métro Balma-Gramont jusqu'à la voie verte de l'avenue Bernard Marris

Commune TOULOUSE

7



DESCRIPTIF

Actuellement il existe :

- une voie verte entre le métro Balma-Gramont et la route de Revel
- une discontinuité entre la route de Revel et l'avenue Bernard Marris

Compte tenu de l'affluence piétons / cycles, l'objectif est de créer une piste cyclable séparée des cheminements piétons, particulièrement entre le métro Balma-Gramont et la route de Revel

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer une liaison « vélo » un axe majeur
- Créer un cheminement séparé pour les piétons
- Proposer un itinéraire desservant le métro A et Toulouse Aérospace
- sur la section entre la route de Revel et l'avenue Bernard Marris, un **franchissement des voies SNCF est à étudier**

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- **2022** : nouvelle inscription du projet à la PPIM 2021-2026 (Études et Travaux)
- **2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – ?

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : à définir

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : Ligne étude à prévoir

Ligne travaux à prévoir en seconde partie de mandat pour les sections pouvant être lancées

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

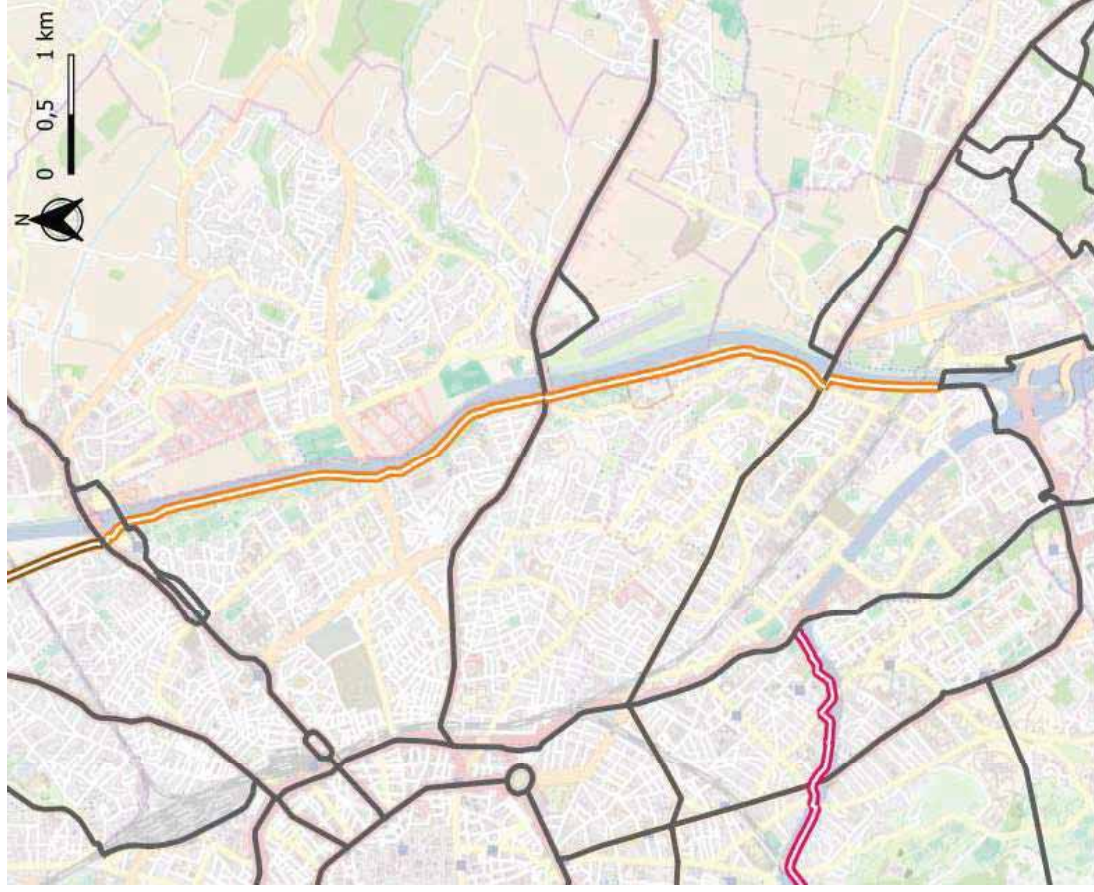
MISSIONS EUROPOLIA

- Études
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Cohérence de l'itinéraire sur l'ensemble des communes
- Coordination de plusieurs projets

Illustrations



Publication de la fiche : 03/08/2022

Route de Narbonne – voie verte le long du CNES – vers Labège

TOULOUSE (Ramonville) TOULOUSE

DESCRIPTIF

Connexion au métro UPS (et les écoles) et Ramonville
Des aménagements sont existants et doivent être confortés (piste cyclable bidirectionnelle, couloirs bus / vélos, bandes cyclables)
Connexion avec le Canal du Midi (REV 2) et la vallée de l'Hers, puis Labège
Le REV 1 Sud St Michel, URSS, Julien est prévu en travaux dans ce mandat, y compris l'échangeur route de Narbonne
Le franchissement de l'Hers et de la rocade rue Villet est à l'étude (travaux possibles dans ce mandat)
Suppression ponctuelle de stationnement et de file de circulation sur la route de Narbonne.
Amélioration du franchissement du canal sur l'avenue Latécoère + passerelle CNES passage actuel 1,6 m vélos + piétons sur 20 m (ouvrages d'art à améliorer)

Aménagements cyclables existants et carrefours à mettre aux normes REV

Ouvrages à améliorer / à créer :

- av Latécoère (M113a) franchissement du canal à élargir

- passerelle CNES à élargir

Coordination avec :

- opération ouvrages d'art (tunnel + passerelle) de la rue Villet (pilotage ITE)

- REV 1 S (section 1) échangeur route de Narbonne (pilotage ITE)

- REV 1 S sections Sicoval (pilotage CD31)

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer une liaison « vélo » un axe à fort trafic
- Proposer un itinéraire desservant le métro UPS
- Afin de limiter le coût, intégrer et mettre aux normes les aménagements déjà existants
- Proposer une alternative pour le déplacement des piétons afin de ne pas les mélanger aux vélos, notamment sur la section sud de la route de Narbonne

Infrastructures, Travaux, Energies – Domaine des Projets Structurants - Date d'actualisation de la fiche : 03/08/2022

8



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026 (Etudes et Travaux)
- 2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux
- 2023-2024** : travaux sur St Michel, URSS et J Julien, y compris l'échangeur de la route de Narbonne

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – ?

MISSIONS EUROPOLIA

- Etudes
- Travaux
- Dossiers réglementaires

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 2,4M€ sur Narbonne, 7,6M€ sur Villet

Financement : Toulouse Métropole, sauf rue Villet (TAE ?)

PPIM : À prévoir, 7,6M€ sur Villet

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

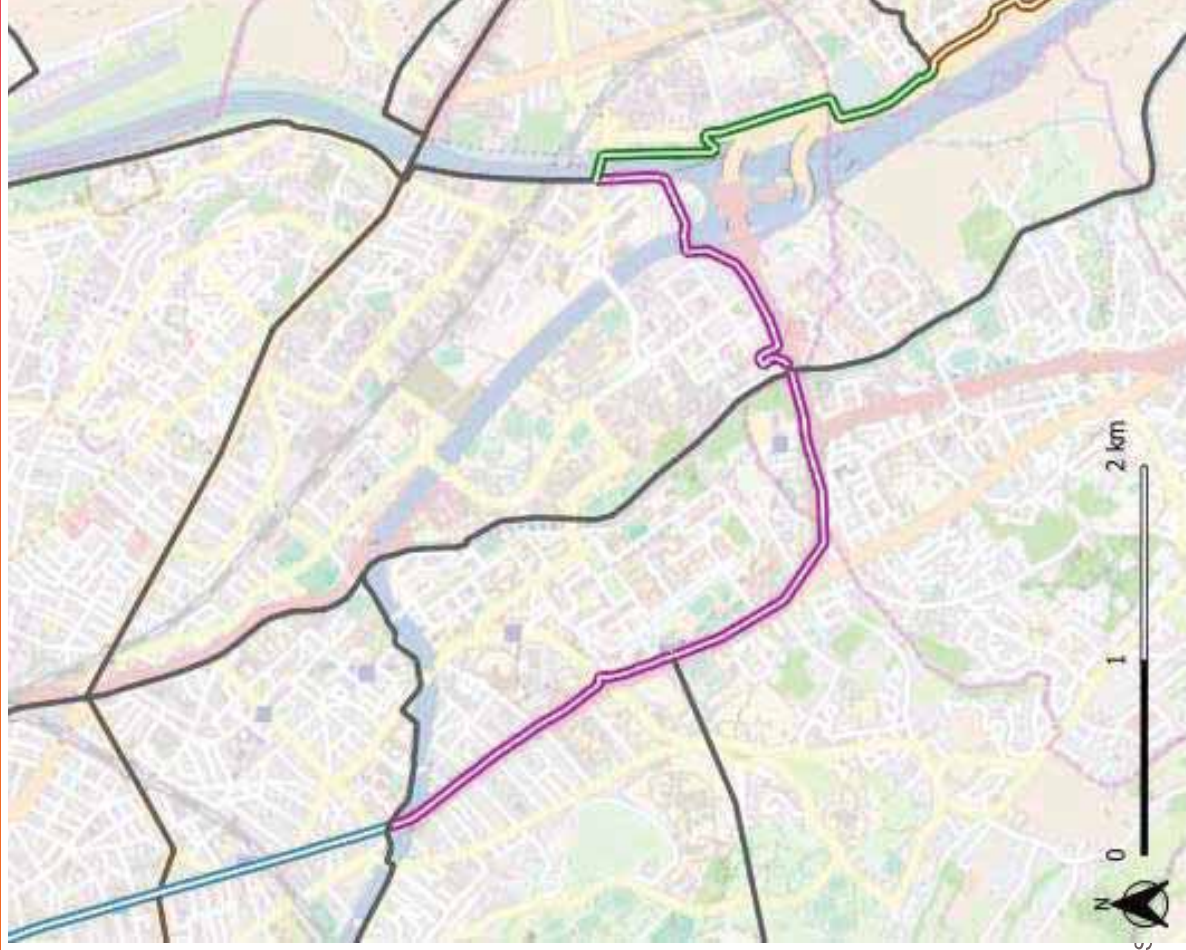
Maître d'Œuvre : non désigné

POINTS d'ATTENTION

- Cohérence de l'itinéraire sur l'ensemble des communes
- Coordination de plusieurs projets

Illustrations

23



Infrastructures, Travaux, Energies – Domaine des Projets S

Réfection complète et requalification

Recalibrage de la voie

Mise en accessibilité des trottoirs

Végétalisation de la voie

DESCRIPTIF

Construction d'un collège par le département Haute-Garonne pour rentrée septembre 2024 sur le secteur Paléficat.

Bien que localisé dans le périmètre de la concession de ZAC Paléficat confiée à Oppidéa, le collège sera construit en avance de phase par rapport aux aménagements de la ZAC, notamment des recettes nécessaires à la requalification du Boulevard Florence Arthaud.

La requalification des abords de ce futur collège est aujourd'hui indispensable pour assurer une desserte accessible tous modes à cet établissement.

Fiche liée à la fiche 6- Collège Dortis pour le financement.

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer la desserte du collège.
- Mise aux normes accessibilité PMR des trottoirs
- Requalification de l'espace public et végétalisation
- Aménagement des trottoirs pour raccordement au collège
- Sécurisation et développement des déplacements des modes actifs

9

Boulevard Florence Arthaud /

chemin de Virebent

Saisissez du texte ici

Toulouse Q.3.3



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026
- 2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux.
(y compris concertation, évaluation environnementale et demandes d'autorisations environnementales si nécessaire)
- 2024** : Septembre, livraison du collège

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : à définir

Financement : 100 % Toulouse Métropole

- PPIM** :
- 1M€ TTC sur PPIM 2021-2026
 - Répartis en 300 k€ pour collège Paléficat et 700 k€ pour collège Dortis (complément de financement éventuel sur l'enveloppe locale toulousaine)

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia

Directeur de projet : TM – Pôle territorial Nord

MISSIONS EUROPOLIA

- Etudes
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Accessibilité trottoirs
- Végétalisation à prévoir
- Intégration futur REV et modes actifs
- Financement : mutualisé avec Collège Dortis (Aucamville)

Vue aérienne



Photos de l'existant



Boulevard Florence Arthaud



Projet du collège au stade APS

Réfection complète et requalification

Recalibrage de la voie

Mise en accessibilité des trottoirs

Végétalisation de la voie

DESCRIPTIF

Construction d'un collège par le département Haute-Garonne pour rentrée septembre 2024 sur le secteur DORTIS.

La localisation du projet, Rue des écoles à Aucamville implique une requalification indispensable de cette rue dont le profil ne possède aucun trottoirs aujourd'hui et ne permet pas le passage de BUS.

Une étude de circulation a été lancée par MGR début 2022 pour analyser la possibilité de desservir ce projet.

L'accompagnement de ce collège est ardemment soutenue par l'élu de quartier et le Vice-président à la mobilité, les élus d'Aucamville et de Launaguet, et très attendue également par les comités de quartier, associations d'usagers et riverains.

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer la desserte du collège
- Mise aux normes accessibilité PMR des trottoirs
- Requalification de l'espace public et végétalisation
- Amélioration de la sécurité de l'axe et des carrefours ainsi que modération de la vitesse
- Sécurisation des déplacements des modes actifs

10

Rue des Écoles
Aucamville



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026
- 2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux.
(y compris concertation, évaluation environnementale et demandes d'autorisations environnementales si nécessaire)
- 2025** : Septembre, livraison du collège

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : à définir

Financement : 100 % Toulouse Métropole

PPIM : 1 M€ TTC sur PPIM 2021-2026

- Répartis en 700 k€ pour collège Dortis et en 300 k€ pour collège Paléficat (complément de financement éventuel sur les enveloppes locales des communes)

ACTEURS DU PROJET

Maitre d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maitre d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – Pôle territorial Nord

MISSIONS EUROPOLIA

- Études
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Accessibilité trottoirs
- Végétalisation à prévoir
- Financement mutualisé avec collège paléficat
- Étude de circulation conditionnera les aménagements à réaliser
- Associer les communes d'Aucamville, Launaguet et Toulouse (quartier Lalande)

Boulevard Pierre et Marie Curie

Nord / Quartier 3.1

Vue aérienne



Photos de l'existant



Section Rue des Écoles (n°112)



Esquisse du collège Dortis provisoire été 2022

Réfection complète et requalification

Recalibrage de la voie et du carrefour d'entrée de quartier

Mise en accessibilité des trottoirs

11

Route de Blagnac
Sept Deniers
Toulouse Q.3.2



DESSCRIPTIF

Ce projet a pour but le recalibrage de la voie en lien avec les précédents aménagements réalisés sur la route de Blagnac afin de mettre les trottoirs aux normes d'accessibilité PMR. Deux solutions ont été envisagées en 2018 :

1° solution : Garder le même principe d'aménagement que l'existant, tout en élargissant les trottoirs et en réduisant la largeur du stationnement. Ce profil avantage la circulation des bus et vélos au détriment du confort des piétons.

2° solution : Mise en zone 30 de la voie avec élargissement du trottoir et réduction de la largeur de la chaussée. Cette version favorise le cheminement et le confort du piéton au détriment du confort et de la sécurité du cycliste. Le profil d'aménagement devra être discuté avec les différents services de MGR et Tisséo pour déterminer la solution la plus en adéquation avec les contraintes liées à la liaison cyclable, la Linéo 1 et conserver une offre de stationnement suffisante pour cette rue commerçante. Sur la section précédemment aménagée, on retrouve les deux profils proposés au verso en fonction des emprises qui étaient disponibles.

ENJEUX / OBJECTIFS

- Requalification de l'espace public
- Mise aux normes accessibilité PMR des trottoirs
- Réaménagement du carrefour avec la rue Franz Schubert (porte d'entrée du quartier)
- Modération des vitesses

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- **2018** : Tracé d'intention et premier chiffrage
- **2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026
- **2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux.

(y compris concertation, évaluation environnementale et demandes d'autorisations environnementales si nécessaire)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 1,5 M€ TTC

Financement : 100 % Toulouse Métropole

PPIM : ▪ 150 000 €TTC sur PPIM 2021-2026
▪ 1 350 000 €TTC en liste complémentaire ou au-delà de 2026

ACTEURS DU PROJET

Maitre d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maitre d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – Pôle territorial Nord

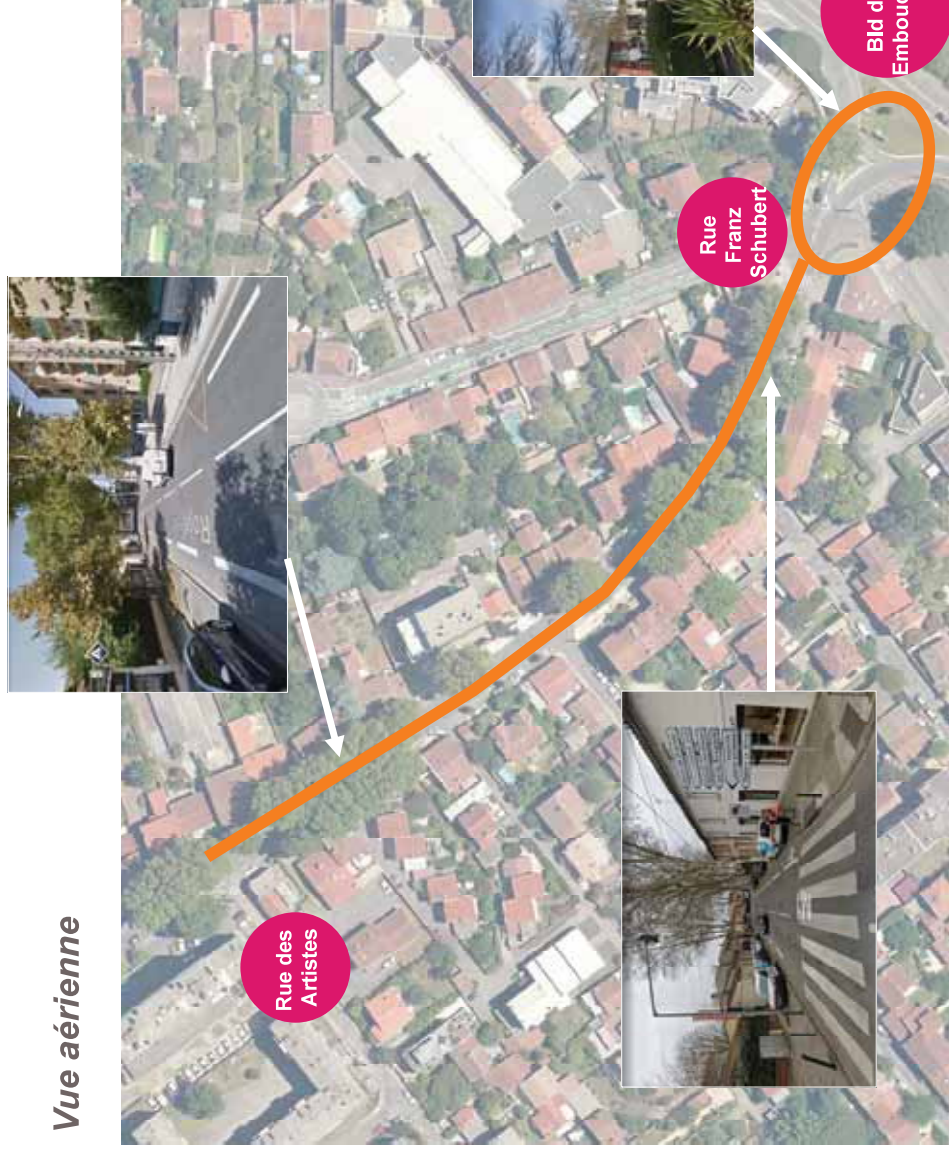
MISSIONS EUROPOLIA

- Études
- Travaux
- Dossiers réglementaires

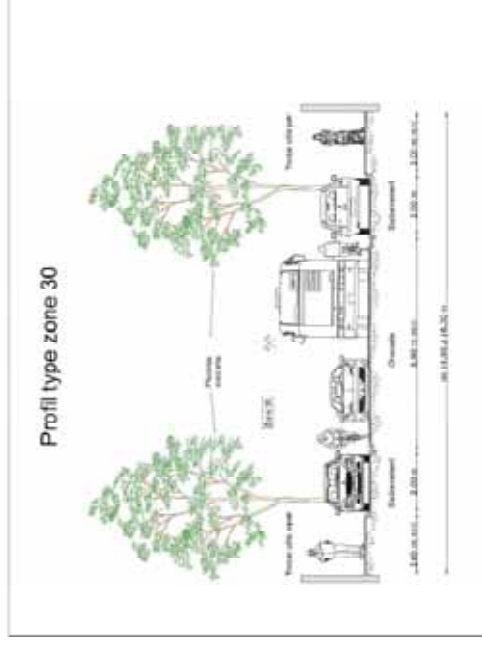
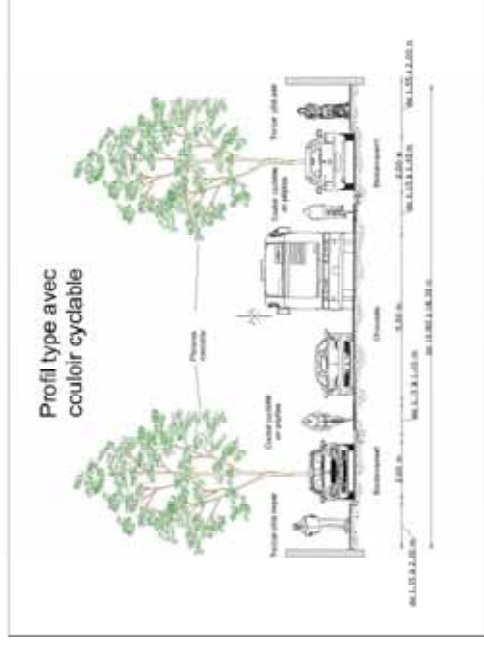
POINTS d'ATTENTION

- Accessibilité trottoirs - mise aux normes
- Maintien et protection des arbres d'alignement
- Présence de réseau aériens Orange, ENEDIS et éclairage public
- Nécessite une recherche d'information complémentaire pour connaître les réseaux existants

Vue aérienne



Schémas de principe



Réfection complète et requalification

Recalibrage de la voie

Mise en accessibilité des trottoirs

Végétalisation de la voie

DESCRIPTIF

Le côté pair du boulevard a fait l'objet, en 2007 lors de la mise en service de la ligne B du métro d'un élargissement du trottoir entre la station Barrière de Paris et le lycée Toulouse Lautrec (impasse Curie). Depuis cette date, aucun aménagement n'a été réalisé alors que le reste des trottoirs est très étroit, l'habitat s'est densifié et une nouvelle station de métro est prévue à l'arrière du lycée Toulouse Lautrec en 2028.

La requalification complète de ce boulevard devient aujourd'hui indispensable ; elle est ardemment soutenue par l'élu(e) de quartier et le Vice-président à la mobilité et très attendue également par les comités de quartier, associations d'usagers et riverains.

ENJEUX / OBJECTIFS

- Mise aux normes accessibilité PMR des trottoirs
- Requalification de l'espace public et végétalisation
- Amélioration de la sécurité de l'axe et des carrefours ainsi que modération de la vitesse
- Sécurisation des déplacements des modes actifs

Boulevard Pierre et Marie Curie

Toulouse Q.3.1



12

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- **2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026
- **2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux.
(y compris concertation, évaluation environnementale et demandes d'autorisations environnementales si nécessaire)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 3,250 M€ TTC

Financement : 100 % Toulouse Métropole

PPIM : ■ 350 000 €TTC sur PPIM 2021-2026
■ 2 900 000 €TTC en liste complémentaire ou au-delà de 2026

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – Pôle territorial Nord

MISSIONS EUROPOLIA

- Etudes
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Accessibilité trottoirs
- Végétalisation à prévoir
- Restructuration du réseau pluvial envisagée aux environs de 2024 – 2026 (à voir avec CDE)

Boulevard Pierre et Marie Curie

Nord / Quartier 3.1

Vue aérienne



Photos de l'existant



Section Avenue des Minimes / Impasse Pierre Curie



Section Impasse Pierre Curie / Rue Pierre Cazeneuve

Sujet : mise en œuvre d'une ligne REV sur la route de Launaguet // sur l'avenue de Fronton

Commune : Toulouse



13

DESCRIPTIF

Création d'un aménagement cyclable de niveau REV (1) sur l'un des 2 axes

Création d'un aménagement cyclable de niveau structurant (2) sur l'autre axe

Etude multimodale d'insertion du REV sur ces 2 axes conduite par Egis : résultats d'ici fin 2022

Coordination avec :

- travaux enfouissement des réseaux 2022 – 2023 sur la route de Launaguet
- renforcement ligne de bus sur Launaguet entre Launaguet et la Vache

ENJEUX / OBJECTIFS

- Impulser un report modal vers le vélo (sécurisation, confort, lisibilité, visibilité)

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- **2019** : approbation du schéma directeur cyclable d'agglomération
- **2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026
- **2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux (y compris concertation, DUP/enq parcellaire, évaluation environnementale et demandes d'autorisations environnementales si nécessaire)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : non estimé

Financement : 100% Toulouse Métropole

PPIM : 6,9M€ en liste complémentaire ; 200.000 € en liste principale

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

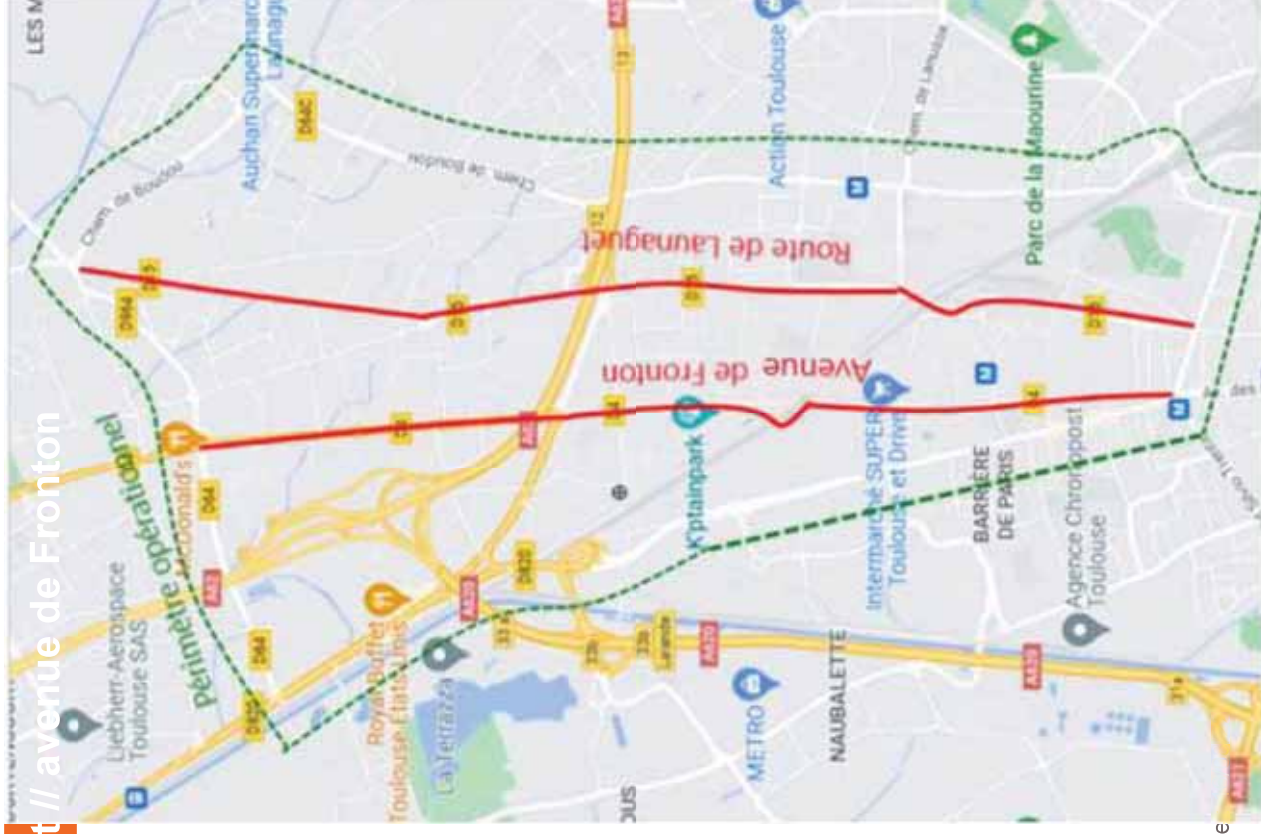
Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – ITE / Pôle ?

MISSIONS EUROPOLIA

- Études
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

Illustrations





Voie Raynal – Av. Bourguès Maunoury – Bd Netwiller – ex BUN (ligne Express Nord)

Communes TOULOUSE – LAUNAGUET – CASTELGINEST – GRATENTOUR – BRUGUIERES – ST-JORY

DESCRIPTIF

L'urbanisation du nord de l'agglomération toulousaine est en fort développement urbain.

Afin de limiter l'usage de la voiture particulière, l'aménagement d'une ligne Express Vélo permettra un report important sur les mobilités douces.

La voie Raynal est étudiée et financée dans le cadre du projet Matabiau Quai d'Oc (Europolia)

La place Nord Borderouge est incluse dans le projet Oppidea Une étude « TC » est en cours par Tisseo sur Bourguès Maunoury et sur Virebent

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer une liaison « vélo » un axe desservant des communes en fort développement
- Proposer un itinéraire desservant le métro Borderouge
- Afin de limiter le coût, intégrer et mettre aux normes les aménagements déjà existants
- Proposer une alternative pour le déplacement des piétons afin de ne pas les mélanger aux vélo
- Opération dont le budget est disponible sur la section intrarocade pour des aménagements d'amélioration de l'existant et sur la section extra-rocade en co-budget avec celui de la ligne Express Nord

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026 (Etudes et Travaux)
- 2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux
- 2022** : aménagement d'une voie verte sur Virebent
- 2022** : étude TC sur Bourguès Maunoury et sur Virebent (Tisseo et ITE)
- 2022** : étude place Nord Oppidea
- Mandat** : étude MQd'O Europolia (voie Raynal)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : Non estimé

Financement : Europolia (MQd'O), Oppidea (Borderouge) Toulouse Métropole

PPIM : 730 000 €TTC sur 2021-2026

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia et Oppidea sur section Borderouge

Maître d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – ?

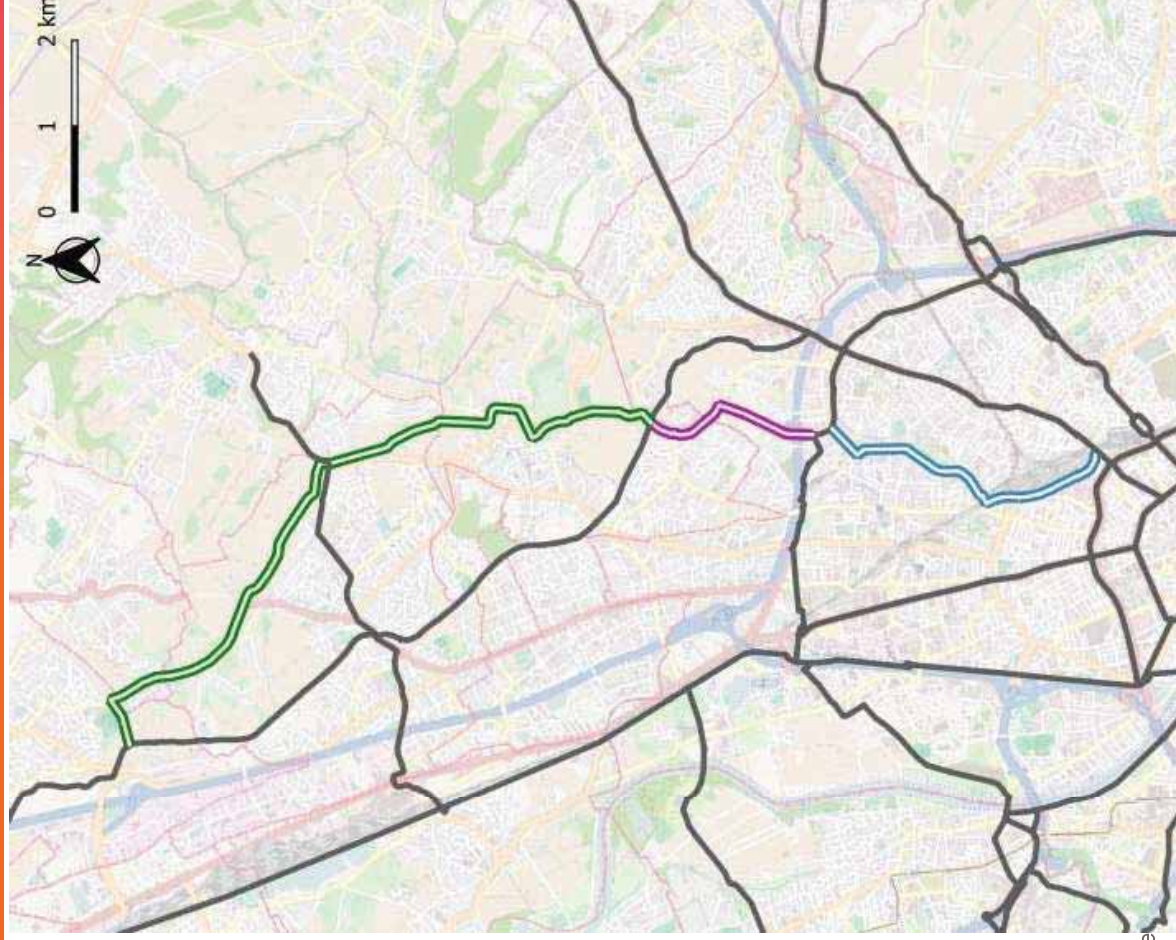
MISSIONS EUROPOLIA

- Etudes
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Cohérence de l'itinéraire sur l'ensemble des communes
- Coordination de plusieurs projets

Illustrations



15

Castelginest

Saint-Alban



Création d'une passerelle sur l'Hers

Communes de Castelginest et Saint-Alban

DESCRIPTIF

Dans le cadre de l'aménagement d'un itinéraire piétons cycles le long des berges de l'Hers, est apparu opportun la réalisation d'une passerelle au dessus de l'Hers, au niveau de la confluence ruisseau de l'Hers et Ruisseau de Carles/Nauzemarelle. Cette liaison permettra de connecter les communes de Castelginest et St-Alban.

Une étude préliminaire a été réalisée début 2012 avec 5 options de constructions comparées (variantes de techniques et de matériaux).

Un levé topographique de la zone existe (de cette époque).

ENJEUX / OBJECTIFS

- Créer un maillage supplémentaire entre l'aménagement existant sur la commune de St-Alban et le projet d'itinéraire piéton/cycles situé sur la berge de l'Hers coté Castelginest.

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- **2012** : études préliminaires Egis
- **2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026
- **2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux (si nécessaire : concertation, DUP/expro, évaluation environnementale et demande d'autorisation environnementale)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 1,1 M€ TTC

Financement : 100 % Toulouse Métropole

PPIM : ■ 100 000 €TTC sur 2021-2026
■ 1 000 000 €TTC en liste complémentaire ou au-delà de 2026

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : Europolia

MISSIONS EUROPOLIA

- Etudes
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

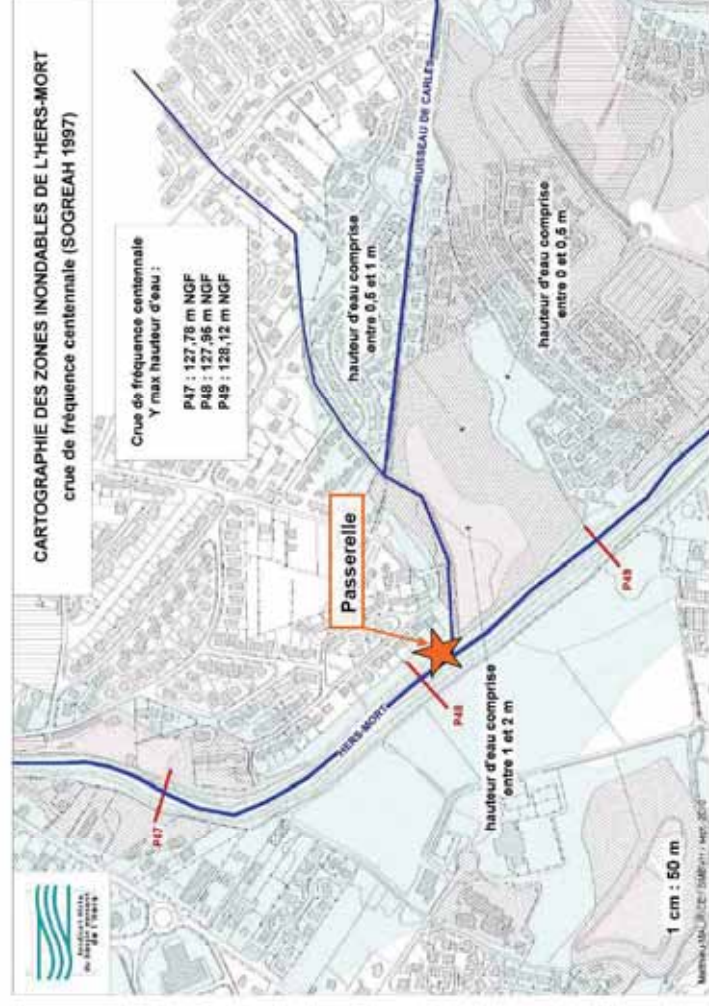
- Probable besoin d'une autorisation environnementale
- Foncier privé de part de d'autre de l'Hers. Accompagnement à prévoir.

toulouse
métropole

Illustrations

Extraits des études préliminaires de janvier 2012 :

Situation de la passerelle



16



Sujet : passerelle de la Tournelle + raccordements

Commune : Fenouillet

N°ligne PPI : 94

DESCRIPTIF

Création d'une passerelle modes doux à proximité immédiate du pont de la Tournelle.
Le profil en travers reste à déterminer (a priori piste 3m + trottoir 2m) ainsi que les connexions au réseau cyclable existant de part et d'autre sur l'avenue des sports côté centre-ville et côté centre commercial Géant. Franchissement du Canal Latéral et de la voie ferrée Toulouse/Bordeaux.
Le projet est directement lié aux AFNT qui devrait prendre en partie en charge cet aménagement : une convention avec la SNCF est donc nécessaire.

ENJEUX / OBJECTIFS

L'ouvrage et ses prolongements en piste cyclable de part et d'autre permettront :
- la continuité de la ligne 9 du REV (liaison zone aéronautique / nord-Est de la Métropole avec ouvrage sur la Garonne)
- l'accès au PEM de Fenouillet (AFNT)

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

2004 : inscription du projet dans le Schéma Directeur du Réseau Cyclable et Vert du Grand Toulouse

2019 : inscription du projet dans le Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération (échelle ressort territorial Tisséo) dans le cadre de la ligne 9 du REV en variante

2020 : mairie Fenouillet a obtenu un cofinancement de l'Etat (AAP mobilités actives) de 300 k€ (sur la base d'une étude estimant le projet à 1,30 M€)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 1 800 000 €

Financement : **TM** (et éventuellement des subventions : dossier à monter selon guichets éligibles)

PPIM : 200 000 €

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

Chef de projet : ?

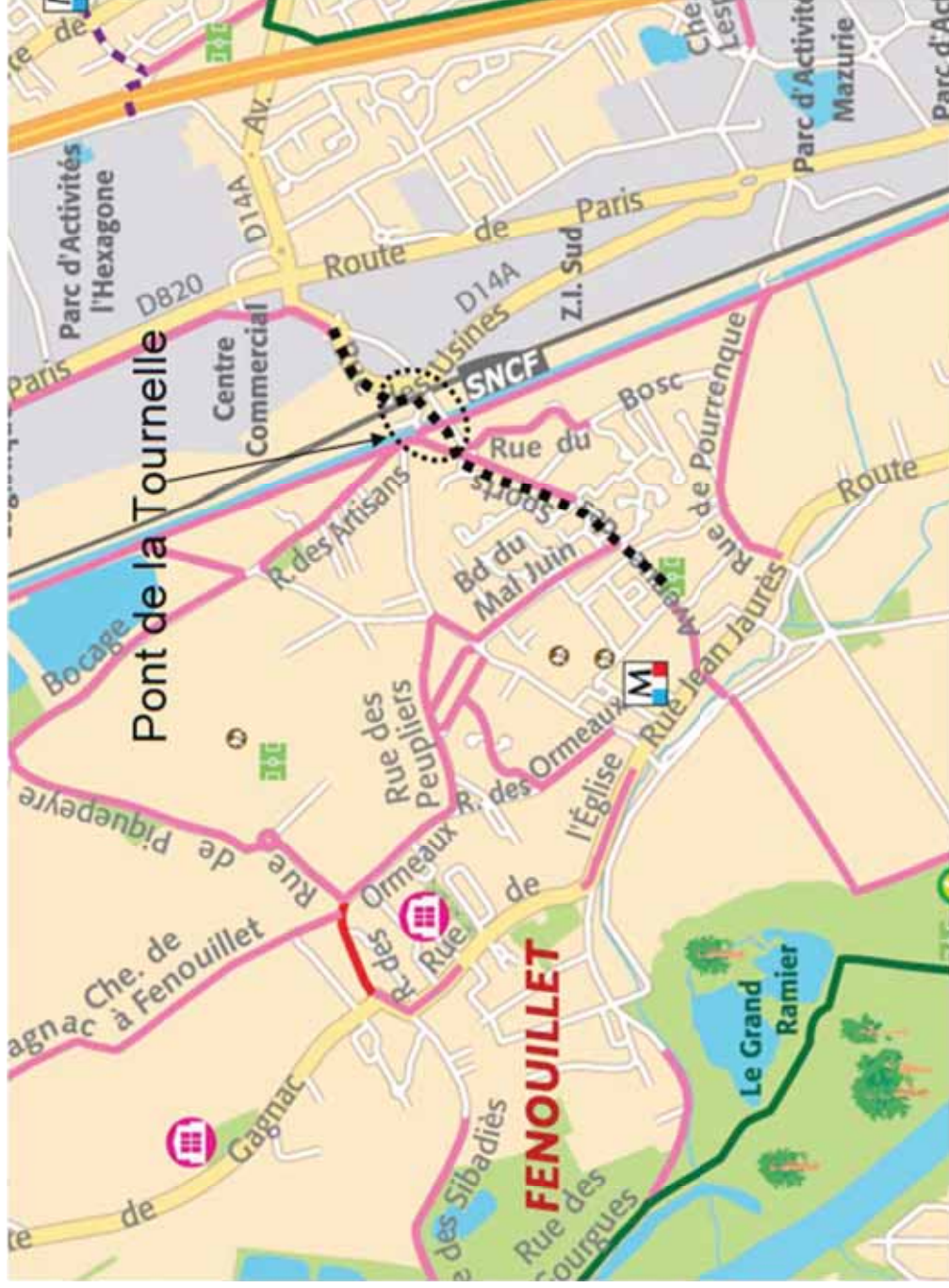
Directeur de projet : ?

MISSIONS EUROPOLIA

POINTS d'ATTENTION

Forte pression de la commune sur ce projet

Illustrations



Sujet : aménagement modes doux sur l'avenue de Lacourtenours

Commune : Fenouillet

N°ligne PPI : 98

DESSCRIPTIF

Création d'une voie verte du centre-ville de Fenouillet au canal latéral le long de l'avenue de Lacourtenours

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

2004 : inscription du projet dans le Schéma Directeur du Réseau Cyclable et Vert du Grand Toulouse

2019 : inscription du projet dans le Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération (échelle ressort territorial Tisséo) en niveau 2 dans le cadre des rabattements sur les axes REV

2022 : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux. (y compris concertation, DUP, évaluation environnementale et demandes d'autorisations environnementales si nécessaire)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 700 000 € hors foncier

Financement : **TM** (et éventuellement des subventions : dossier à monter selon guichets éligibles)

PPIM :

50 000 € TTC sur 2021 - 2026

650 000 € TTC en liste complémentaire ou au-delà de 2026

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : EGIS pour le dossier DUP

ENJEUX / OBJECTIFS

Sécuriser un axe actuellement dépourvu d'infrastructure en faveur des modes doux (accotement enherbé)
Relier la commune de Fenouillet au REV 2

17



PILOTAGE

Chef de projet : Europolia

Directeur de projet : Stéphane TRAZIT – Pôle territorial Nord

MISSIONS EUROPOLIA

POINTS d'ATTENTION

Coordination AFNT (pont Lacourtenours)

DUP

Raccordement projet RM820 (ITE pilote)

Réaménagement place Raymond

Commune de Toulouse

DESCRIPTIF

Le projet consiste à réaménager la place Grimaud dans le quartier Saint-Martin du Touch (6.1).

Le périmètre opérationnel comprend

- la voie nommée place Grimaud qui dessert l'école maternelle Fleurance mais également une résidence de logements privée
- un tronçon de la rue Marie-Louise Dissart
- un tronçon de la rue Berthy Albrecht

ENJEUX / OBJECTIFS

- Débitumisation, végétalisation
- Simplifier et minimiser les voies de circulation
- Prise en compte des usages (école)



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2023 : Études, appel d'offre
- 2024 : Démarrage et fin des travaux dans l'année

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : Enveloppe de 900 000 € TTC

Financement : enveloppe locale Toulouse

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : Marché accord cadre

18



PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : Europolia

MISSIONS EUROPOLIA

- Études
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

Concertation école et résidence à mener

Création d'une voie de maillage entre la rue Dominique Clos et la rue Alain Fournier

Commune de Toulouse

19



DESCRIPTIF

Le projet consiste à créer une voie de maillage entre la rue Dominique Clos et la rue Alain Fournier, à l'Ouest de la rocade Arc en Ciel à Toulouse, dans le quartier Saint-Martin du Touch (6.1).

Les parcelles appartiennent à la ville de Toulouse.



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2023 : Études, appel d'offre et démarrage des travaux
- 2024 : Livraison

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : Enveloppe de 500 000 € TTC
Financement : PPIM

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : Europolia

MISSIONS EUROPOLIA

- Études
- Travaux
- Dossiers réglementaires

ENJEUX / OBJECTIFS

- Offrir une voie de dégagement avant de rentrer dans la ZFE
- Fluidifier la circulation dans le quartier
- Permettre un maillage véhicules et piétons / cycles

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole
MOA déléguée : Europolia
Maître d'Œuvre : non désigné

POINTS D'ATTENTION

MONDONVILLE – VOIE D'ACCES AU FUTUR COLLEGE Ouest

Aménagement d'un accès au futur collège

Commune de Mondonville

DESCRIPTIF

La commune de Mondonville a été retenue cette année pour recevoir l'un des futurs collèges sur le territoire de la haute Garonne.

Le terrain proposé par cette dernière se trouve entre la route de Bouconne et le chemin de Cantegril. L'accès, à créer par Toulouse Métropole, objet de cette fiche, se ferait en impasse depuis la route de Bouconne.

Le foncier nécessaire semble maîtrisé par la commune qui souhaite réaliser une plaine de jeux/loisirs (Foot, skate, BMX, parc arboré etc.) sur les reliquats de parcelle en périphérie du futur collège.

ENJEUX / OBJECTIFS

- Livraison envisagée pour l'horizon 2025-2027
- Capacité du collège : 600 élèves
- Retravailler la zone périphérique pour accueillir une plaine de jeux/loisirs desservie par des liaisons douces essentiellement

Pôle territorial Ouest

20



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2022 : décision du conseil départemental de réaliser un collège sur la commune de Mondonville
- 2025-27 : Livraison

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : Europolia

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : A définir
Financement : 1 500 000 € TTC

MISSIONS EUROPOLIA

- Etudes
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Partenariat CD/TM/COMMUNE

toulouse
métropole

MONDONVILLE – VOIE D'ACCES AU FUTUR COLLEGE Oues

Illustrations

État actuel



Extrait des réflexions de la commune sur la répartition des espaces



Vallée de l'Hers depuis le métro Balma-Gramont jusqu'à la voie verte de l'avenue Bernard Marris

Commune TOULOUSE

21



DESCRIPTIF

Actuellement il existe :

- au sud une voie verte entre le bd de l'Europe et la voie ferrée (ligne C)
 - au nord une voie verte entre la rue Dissart et la rue Fournier
- Il manque donc un raccord entre ces 2 voies vertes, et cela nécessite de franchir les voies ferrées le long de la rocade Arc en Ciel

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- **2022** : nouvelle inscription du projet à la PPIM 2021-2026 (Études et Travaux)
- **2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – ?

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer une liaison « vélo » un axe majeur
- Proposer un itinéraire desservant la zone d'emplois aéronautique
- un **franchissement des voies SNCF** est à étudier

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : à définir

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : Ligne étude à prévoir

Ligne travaux à prévoir en seconde partie de mandat pour les sections pouvant être lancées

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

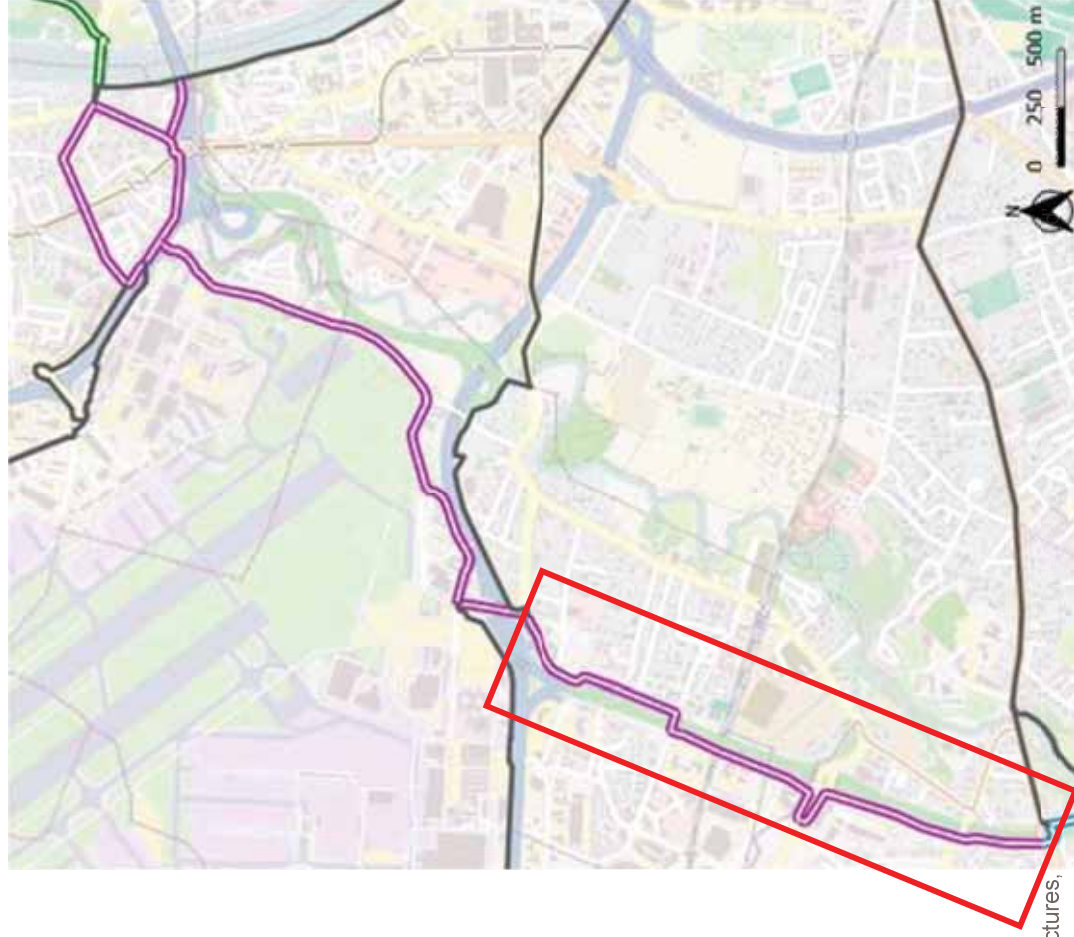
MISSIONS EUROPOLIA

- Études
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Cohérence de l'itinéraire sur l'ensemble des communes
- Coordination de plusieurs projets

Illustrations



Infrastructures,

date : 03/08/2022

Voie verte digne Garonne (rive gauche) – traversée de Blagnac, Beauzelle, Seilh

Communes TOULOUSE – BLAGNAC – BEAUZELLE – SEILH

22



DESCRIPTIF

Desserte de la zone aéroportuaire côté Nord, du MEETT.
Aménagements cyclables existants peu qualitatifs aujourd'hui et existence de discontinuités.
Afin de limiter l'usage de la voiture particulière, l'aménagement d'une ligne Express Vélo permettra un report important sur les mobilités douces.
Connexion avec la future passerelle sur la Garonne (étude en cours par Grand Parc Garonne).

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer une liaison « vélo » un axe desservant des communes en fort développement, une zone d'emplois majeures et le MEETT
- Afin de limiter le coût, intégrer et mettre aux normes les aménagements déjà existants
- Proposer une alternative pour le déplacement des piétons afin de ne pas les mélanger aux vélos

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026 (Études et Travaux)
- 2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux
- Mandat** : études et travaux possibles sur Beauzelle et Seilh (budget travaux OK)
- Mandat** : études seulement sur rive gauche Garonne à Toulouse (Grand Parc Garonne)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : env 13M€
Financement : 100 % Toulouse Métropole
PPIM : 5M€ TTC sur 2021-2026

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole
MOA déléguée : Europolia
Maître d'Œuvre : non désigné

PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – ?

MISSIONS EUROPOLIA

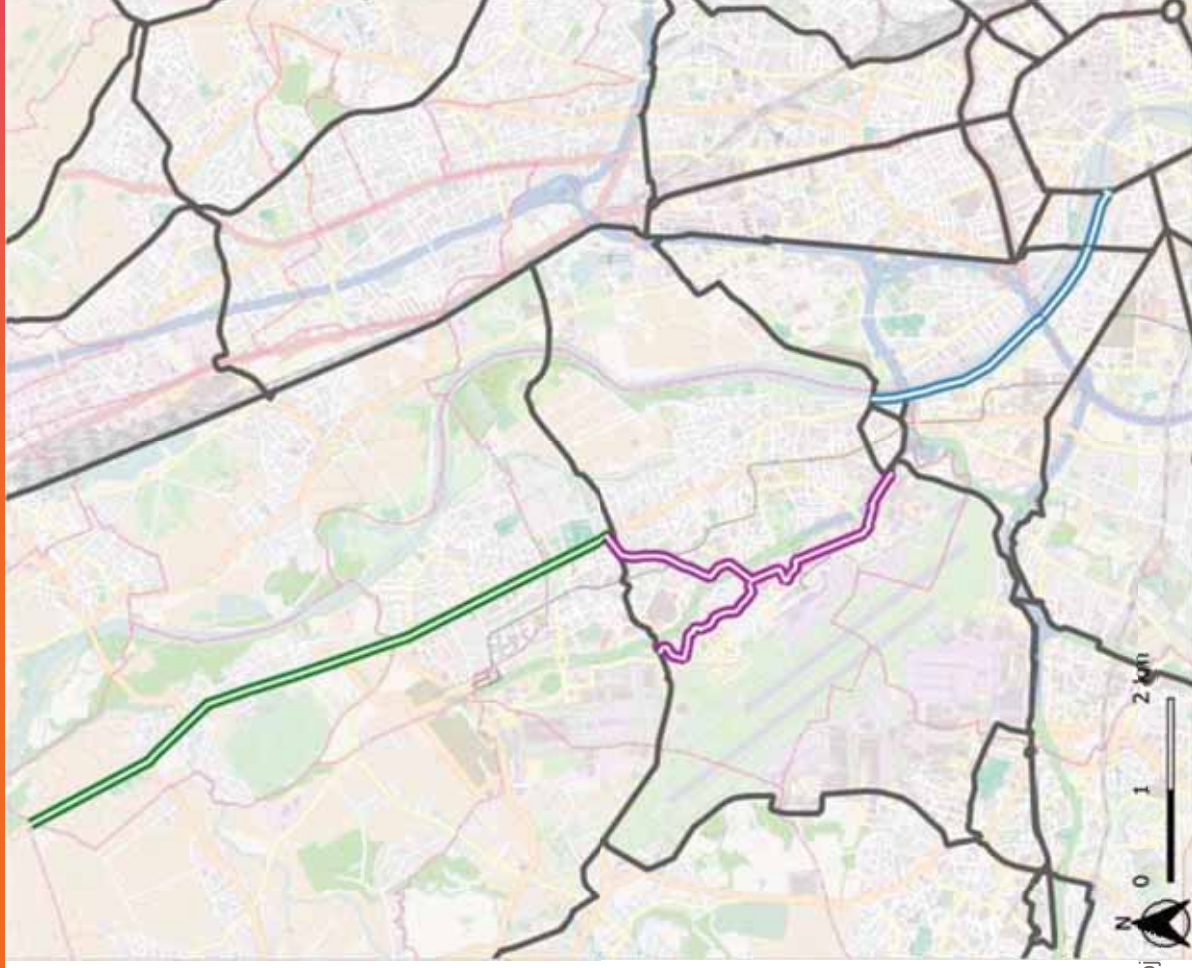
- Études
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Cohérence de l'itinéraire sur l'ensemble des communes
- Étude complémentaire d'une voie cyclable le long de la Garonne (Pôle Ouest)

toulouse
métropole

Illustrations



Infrastructures, Travaux, Energies – Domaine des Proj

Aménagement de la ligne 7 sud du réseau express Vélo sur la M15

Communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane

DESCRIPTIF

L'urbanisation du sud Ouest de la Métropole et le développement de la zone d'activités de Francazal rendent nécessaire l'amélioration de la desserte des communes de Villeneuve-Tolosane et de Cugnaux.

Afin de limiter l'usage de la voiture particulière, l'aménagement d'une ligne Express Vélo permettra un report important sur les mobilités douces.

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer une liaison « vélo » sur l'axe de la M15 entre le centre de Villeneuve Tolosane et le Giratoire Bares à Cugnaux
- Proposer un itinéraire limitant les traversées de la M15
- Afin de limiter le coût, intégrer et mettre aux normes les aménagements déjà existants.
- Proposer une alternative aux piétons afin de ne pas mutualiser l'espace
- Opération dont le budget est en liste complémentaire à la PPIM mais nécessité d'avancer les études au plus vite afin d'être prêt si des disponibilités budgétaires se dégagent

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- 2022** : inscription du projet à la PPIM 2021-2026 (Etudes)
- 2022** : projet à confier à Europolia pour les études, le montage des dossiers réglementaires et le suivi des travaux. (en fonction de la disponibilité budgétaire)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

- Coût total de l'opération** : Non estimé
- Financement** : 100 % Toulouse Métropole
- PPIM** : 100 000 € TTC sur 2021-2026 pour les études

ACTEURS DU PROJET

- Maître d'Ouvrage** : Toulouse Métropole
- MOA déléguée** : Europolia
- Maître d'Œuvre** : non désigné

23

Cugnaux

Villeneuve Tolosane



PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM – PTS SUD/DDA

MISSIONS EUROPOLIA

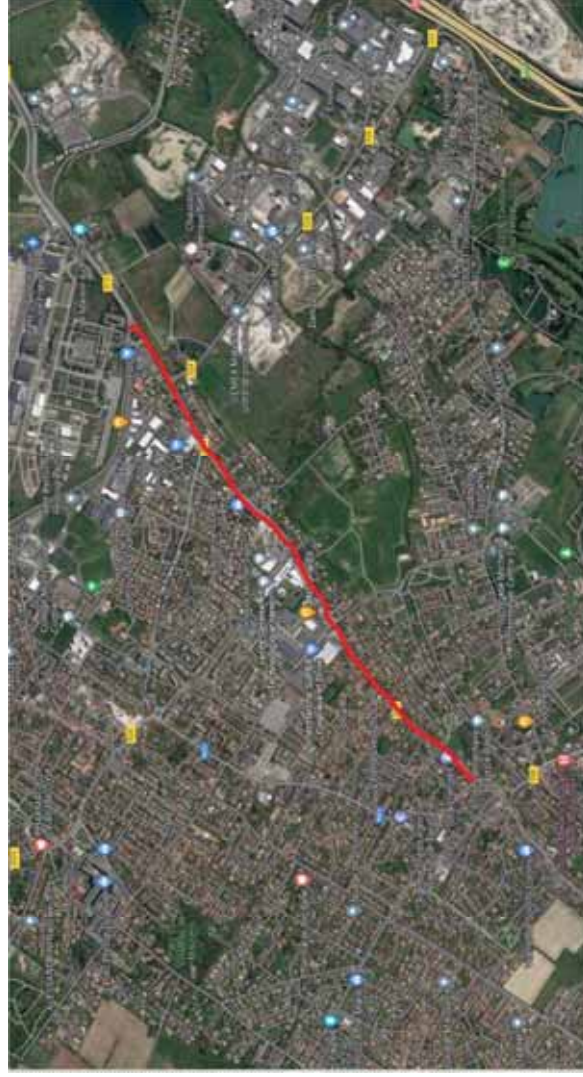
- Etudes
- Travaux
- Dossiers réglementaires

POINTS d'ATTENTION

- Cohérence de l'itinéraire sur les 2 communes

Illustrations

Itinéraire concerné : Centre de Villeneuve Tolosane – Giratoire Bares à Cuqnaux



Extrait des préconisations CITEC sur la commune de
Cugnaux



Possibilité d'élargissement sur le talus existant Villeneuve-Tolosane
(à confirmer par les études)

REV 5 – Route de St Simon – section Centre

Centre

REV 5 Route de St Simon (Boulevard Déodat de Séverac au Périphérique)

Commune de Toulouse

DESCRIPTIF

La métropole souhaite mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de l'agglomération

A cet effet, plusieurs lignes de réseau express vélos ont été recensées.

La route de Saint Simon (Place Emile Male au périphérique) est une section du REV 5 qui permettra à terme de relier le centre ville de Toulouse à la commune de Cugnaux.

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

2020 : urbanisme tactique déployé pendant la période de Covid avec une file de circulation dans chaque sens dédié aux vélos

Fin 2020 : pérennisation du tactique avec création de deux couloirs bus

2022 : projet confié à Europolia pour les études et le suivi des travaux (y compris toutes démarches réglementaires qui pourraient s'avérer nécessaire)

ENJEUX / OBJECTIFS

- . Assurer un maillage cyclable de type REV entre le Boulevard Déodat de Séverac et les futurs aménagements cyclables permettant la traversée du périphérique. Les connexions seront également à travailler dans le cadre de ce projet.
- . Conserver un itinéraire attractif pour les bus et Lineo empruntant la route de Saint Simon
- . Maintien de deux trottoirs confortables le long de cette voie
- . Améliorer la végétalisation sur la route de Saint Simon
- . Prise en compte de l'établissement de santé « Clinique Ambroise Paré »

Directions

– Date d'actualisation de la fiche :

24

Toulouse 2.3 –
Fontaine Lestang,
Arènes, Bagatelle,
Papus, Tabar,
Bordelongue, Mermoz,
La Faourette



PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM - PTC

MISSIONS EUROPOLIA

Études
Travaux
Dossiers réglementaires si nécessaire

POINTS d'ATTENTION

Maîtrise de l'enveloppe financière
Lien à faire avec le projet de franchissement du périphérique (ITE) et la poursuite du REV sur le Pole Sud

toulouse
métropole

Illustrations

Périmètre de l'opération



Directions

– Date d'actualisation de la fiche :

REV 13 Allée Charles de Fitte

Commune de Toulouse

DESCRIPTIF

La métropole souhaite mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de l'agglomération

A cet effet, plusieurs lignes de réseau express vélos ont été recensées.

L'Allée Charles de Fitte est une section du REV 13 qui permettra à terme de réaliser le bouclage autour du centre ville de Toulouse.

ENJEUX / OBJECTIFS

- Assurer un maillage cyclable de type REV entre le Pont des Catalans et le rond point du Fer à Cheval. Les connexions seront également à travailler dans le cadre de ce projet, particulièrement celle au niveau du rond point Atché
- Conservser un itinéraire attractif pour les bus et Lineo
- Maintien de deux trottoirs confortables le long de cette voie
- Améliorer la végétalisation – l'Allée Charles de Fitte est ciblée dans le plan 100 000 arbres
- La trémie est à conserver dans ce projet - sur la section Rue Varsi – Rond Point Atché, des itinéraires cyclables bidirectionnels de part et d'autre de l'Allée Charles de Fitte seraient à prévoir.

Directions – Date d'actualisation de la fiche :

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

2022 : projet confié à Europolia pour les études et le suivi des travaux (y compris toutes démarches réglementaires qui pourraient s'avérer nécessaires)

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération :

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : 3 360 000 € sur 2021-2026 dont

- 1 860 000 € TTC pour les Allées Charles de Fitte confiées à Europolia

- 1 500 000 € TTC pour Grand Rond et Séjourné conservés par TM/PTC

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : Non désigné

25

Toulouse 2.1 –
Saint Cyprien



PILOTAGE

Chef de projet : Europolia
Directeur de projet : TM - PTC

MISSIONS EUROPOLIA

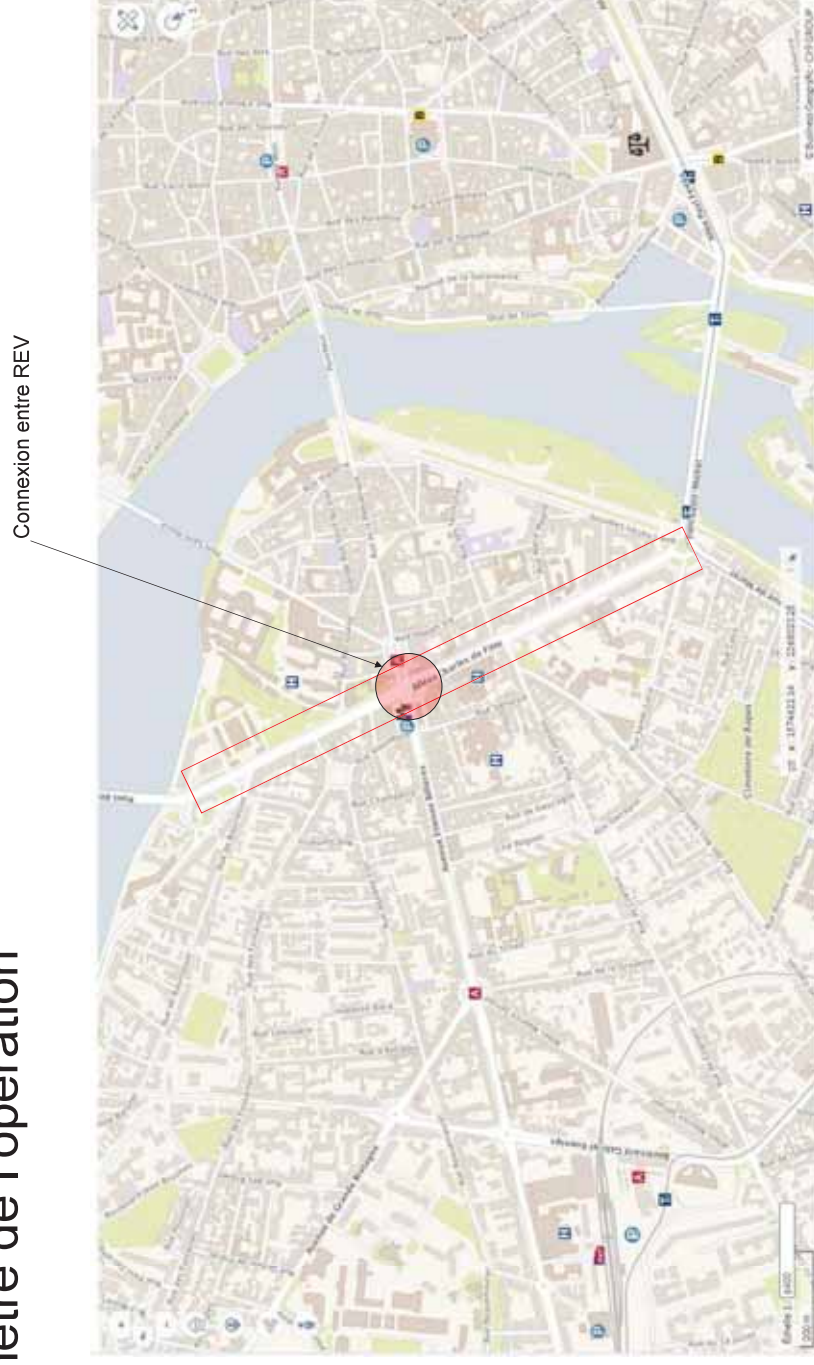
Études
Travaux
Dossiers réglementaires si nécessaire

POINTS d'ATTENTION

Maîtrise de l'enveloppe financière
Connexion de plusieurs REV sur le rond Point Atché à traiter
Lien à faire avec l'avenue Paul Séjourné

Illustrations

Périmètre de l'opération



Directions

– Date d'actualisation de la fiche :

26



Sujet : aménagement modes doux entre la rue Fieux et la route d'Espagne

Commune : Toulouse

N°ligne PPI : 198

DESCRIPTIF

Création de voies vertes et chaussée à voie centrale banalisée entre la rue Fieux et la route d'Espagne.
Mise en œuvre successivement sur voirie et sur une emprise disponible appartenant à la SNCF: convention à prévoir

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

2004 : inscription du projet dans le Schéma Directeur du Réseau Cyclable et Vert du Grand Toulouse

2019 : inscription du projet dans le Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération (échelle ressort territorial Tisséo) en niveau 2 (itinéraire cyclable d'agglomération)

PILOTAGE

Chef de projet : ?
Directeur de projet : ?

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 500 000 €

Financement : **TM** (et éventuellement des subventions : dossier à monter selon guichets éligibles)

PPIM : 500 000 €

MISSIONS EUROPOLIA

POINTS d'ATTENTION

Travail partenarial avec la SNCF

ENJEUX / OBJECTIFS

Terminer la liaison (voie verte) réalisée au début des années 2000 le long de la voie ferrée Toulouse/Auch débouchant sur la rue Fieux pour rejoindre l'aménagement cyclable de la route d'Espagne et l'Oncopole

ACTEURS DU PROJET

Maître d'Ouvrage : Toulouse Métropole

MOA déléguée : Europolia

Maître d'Œuvre : non désigné

VOIE VERTE VOIES SNCF Arènes - Garonne

Illustrations



Direction MGR/BD- Date d'actualisation de la fiche : 25/08/22

Chemin de Flou de Rioux : Aménagement urbain

DESSCRIPTIF

Le chemin de Flou de Rioux relie le chemin des Etroits M4 / chemin de Rivalsupervic au chemin de Pechbusque dans le quartier de Pouvoirville.

Cette voie, à la topographie prononcée, a subit une forte urbanisation avec des projets de logements individuels ou bien collectifs. Elle est très étroite et bordée de fossés / d'accotements enherbés fréquemment dégradés par les véhicules et qui a pour conséquence de rendre la circulation générale dangereuse.

Les problématiques rencontrées sont similaires à celles du chemin des Clotasses et du chemin de la Bourdette. Il est précisé que cette voie est actuellement hors agglomération.

ENJEUX / OBJECTIFS

La topographie et les emprises ne permettront pas de donner au chemin de Flou de Rioux des caractéristiques urbaines standards. Pour autant il s'agit de trouver des réponses aux attentes des usagers et aux obligations de la collectivité.

Plusieurs solutions sont à envisager et leur faisabilité devra être vérifiée en intégrant la création d'aménagements dédiés aux modes doux :

- Impact de l'élargissement éventuel
- Mise en sens unique / maintien du double sens de circulation
- Création d'une zone de rencontre
- mise en agglomération de la voie

27



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

Le projet est inscrit sur la liste complémentaire de la PPIM. Cette étude devra être menée en cohérence avec les aménagements projetés sur Clotasses et Bourdette mais aussi en tenant compte de la modification du plan de circulation sur Pouvoirville (rues de Fonderville et Maurice Alet ainsi que le chemin de Narrade).

PILOTAGE

Chef de projet : EUROPOLIA
Directeur de projet : Toulouse Métropole

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 1 800 000 €

Financement : Toulouse Métropole

PPIM : 1 800 000 € sur la liste complémentaire

MISSIONS EUROPOLIA

En l'absence de financement travaux la mission d'Europolia est limitée aux Etudes AVP et au dossier de procédures d'acquisition -DUP si requis.

POINTS d'ATTENTION

Acquisitions éventuelles

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- - 2024 : tracé d'intention, premier chiffrage



MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 1 M € TTC
(Hors A.F, éventuelles)

Financement :

PPIM :

ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- - 2024 : tracé d'intention, premier chiffrage, bilan for

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 6,2 M € TTC
(Hors A.F. & ouvrage d'art éventuel)

Financement :

PPIM :



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- - 2023 : Novembre , cadrage du projet



MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 5,4 M € TTC

1,56M€TTC Aménagement des parkings
3,84M€TTC aménagement des espaces verts
(Hors Centrale photovoltaïque)

Financement :

PPIM :

t de l'Espace (CDE) sur
ere, prévue fin 2025, la
d'autre de l'avenue pour
ar ailleurs, au niveau du
prévu un élargissement
age (REV1 Sud). Cet
ants pour empêcher les

- **Avril 2024** : validation de l'EP paysagement Latecoere
- **Juillet 2024** : validation EP élargissement piste cyclable
- **Fin 2024** : plantation à forte densité
- **3ème trimestre 2025** : démarrage des travaux sur l'ouvrage tunnel
- **Fin 2025** : livraison des aménagements



MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 2,3 M € TTC

1M €TTC Paysagement

1,3M €TTC Elargissement de la piste cyclable

Financement :

PPIM :

mine doit être renforcé au 560m²).



ÉTAPES CLÉS / AVANCEMENT

- **Juillet 2024** : lancement de l'AVP
- **3ème trimestre 2024** : PRO DCE
- **Janvier 2025**: lancement des travaux

MONTANT / FINANCEMENT / PPIM

Coût total de l'opération : 370K€ TTC

Financement :

PPIM :

Cartographie générale des opérations

01 Numéro d'opération Europolia, mentionné dans la convention

Mission 1 : Etudes préliminaires
Mission 2 : AVP
Mission 3 : Mission complète
Opération retirée du Mandat

Station de métro

Ligne C

Voie ferrée

Gare et halte ferroviaire

Grand Métail, quai, d'OC

Pôles territoriaux

Toulouse Métropole

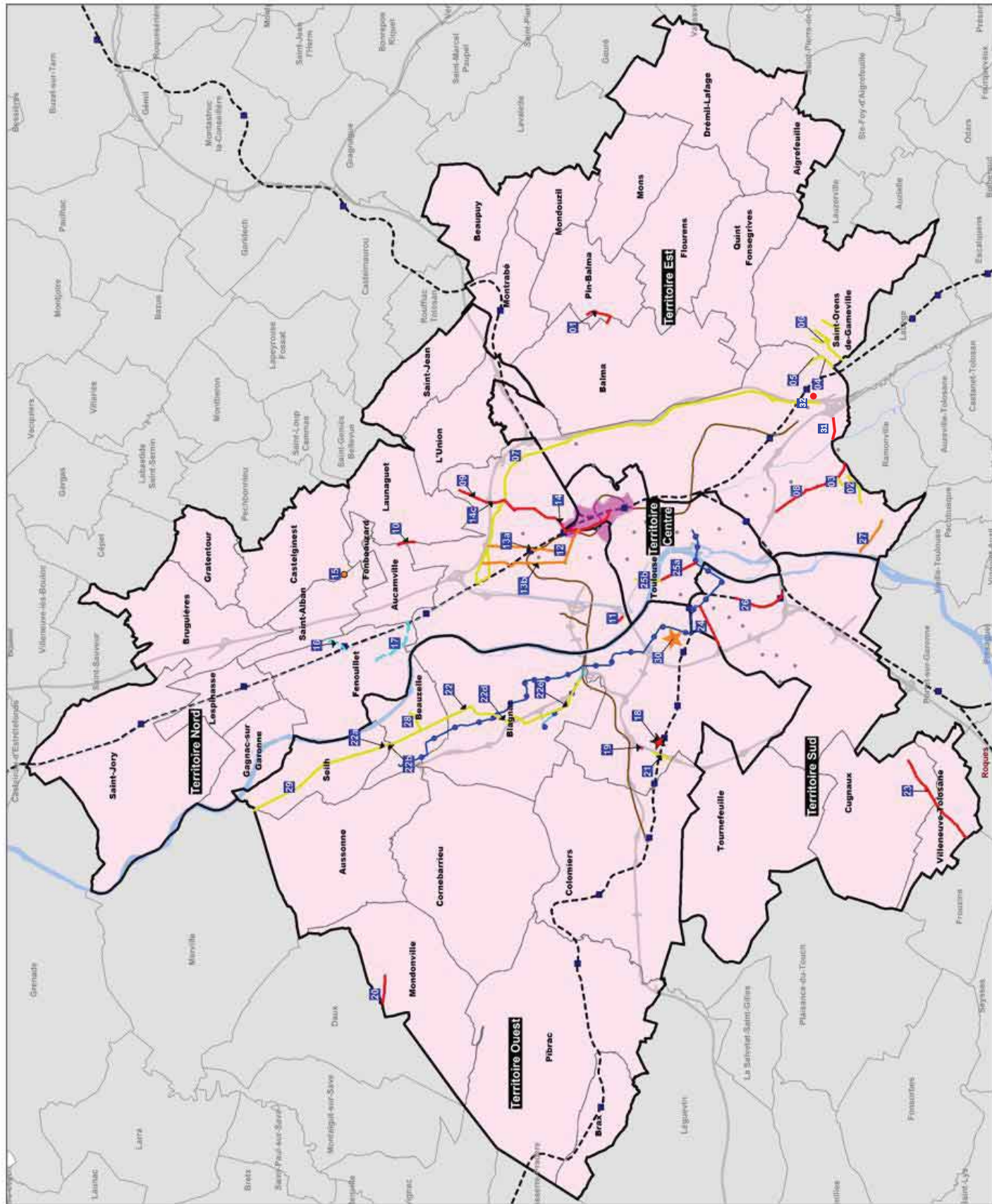
Garonne et canaux

Voie rapide



Source : Mairie de Toulouse

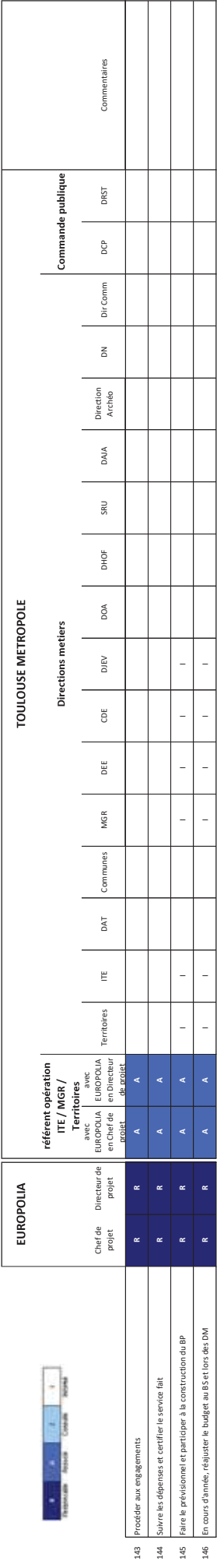
europolia
spl : toulouse métropole



Pilotage des opérations confiées à EUROPOLIA

EUROPOLIA		TOULOUSE METROPOLE													Commande publique						
Chef de projet	Directeur de projet	réfèrent opération		Directions métiers													avec		Commentaires		
		ITE / MGR / Territoires	avec EUROPOLIA en chef de projet	Territoires	ITE	DAT	Communes	MGR	DÉE	CDE	DIEV	DOA	DHOF	SRU	DAJA	Direction Archéo	DN	Dir Comm		DCP	DIST
CADRAGE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE																					
1	Elaborer un pré-programme/diagnostic																				
2	Demander la création de la ligne budgétaire																				
3	Définition des intervenants et prestataires nécessaires																				
4	Définition des modes de dévolution des contrats																				
5	Elaboration du planning général prévisionnel de l'opération																				
6	Définition des démarches juridiques et techniques à engager (acquisitions foncières, servitudes, dessertes réseaux et voiries, procédures administratives)																				
INSTANCES DE VALIDATION																					
48	Définir les instances : groupes techniques, composition des cotex, des groupes...																				
49	Préparer et animer Participer aux groupe projet et COTECH tout au long de l'opération																				
50	Préparer et animer Participer aux COPIL tout au long de l'opération																				
DONNEES D'ENTREE																					
3	Vérifier la cohérence du projet avec les documents de programmation (Scot, PLU, PDU...)																				
4	Vérifier si le projet se situe sur un site classé, inscrit, MH, Natura 2000, ZNIEFF...																				
5	Vérifier les propriétés foncières																				
6	Lancer les investigations faune - flore																				
7	Commander l'étude de trafics																				
8	Commander les études géotex, topo																				
9	Lancer la recherche amont/HAP																				
10	Lancer les DT et les investigations complémentaires																				
11	Transmission des données aux directions métier																				
PASSATION DES MARCHES D'ETUDES																					
12	Elaborer les pièces techniques et suivre le déroulé de la procédure de passation des marchés AMO, MOE, OPC, SPS...																				
13	Elaborer des pièces administratives																				
14	Mettre en publicité, organiser le passage en CAO																				
15	Suivre administrativement les marchés d'études OS, avenants, situations...																				
ETUDES PRELIMINAIRES																					
16	Suivre et contrôler le déroulé des EP																				
17	Demander l'avis des services: mail de demande aux directions; récupération et analyse des avis sous forme de tableau; identification des points à voir avec CTM.																				
18	Validation des avis																				
19	Réaliser un état initial environnemental																				
20	Réaliser une première analyse des besoins réglementaires (liés à l'opération)																				
21	consulter les services pour l'élaboration du programme																				
22	Etablir le programme																				
AVANT-PROJET																					
38	Suivre et contrôler le déroulé de l'APV																				
39	Demander l'avis des services: mail de demande aux directions; récupération et analyse des avis sous forme de tableau; identification des points à voir avec CTM.																				
40	Validation des avis																				
41	Valider la cohérence de l'aménagement avec les contraintes d'usage du territoire (OPV, Commerçants, collectes, usages local/habit/développement/marché...)																				
42	Etablir et faire valider le plan de gestion ultérieure																				
43	Préparer le projet à l'APB																				
44	Mobiliser les concessionnaires : besoins en renforcements, dévoilements...																				
45	Finaliser l'APV et préparation de la délibération correspondante																				

[illegible]



R	A	C	I
Responsable	Associé	Consulté	Informé
Acteur unique responsable et pilote la réalisation de la mission/activité.	Acteur impliqué de manière permanente à la réalisation d'une mission/activité sans en être responsable juridiquement ou techniquement.	Acteur qui doit être consulté ou sollicité avant la formulation d'une décision, d'une mission (exemple : expertise technique).	Acteur qui doit être informé après qu'une action ait été enclenchée ou qu'une décision ait été prise.
Il exécute une grande partie du travail, prend les décisions pour l'avancement de la mission (dans les limites de sa délégation) et rend compte de l'avancement de l'action.	Il intervient en tant qu'associé à la réalisation d'une mission quand le "R" délègue tout ou partie de sa réalisation.	Il ne prend pas de décision finale et n'est pas responsable des résultats.	Il n'est pas obligatoirement ou directement concerné mais l'informer facilitera très probablement les actions ultérieures.
Il a une responsabilité de résultat.	Sa contribution active est essentielle à l'exécution effective de la mission en question. Il a une responsabilité de mise en œuvre.	Il n'est pas impliqué de façon permanente dans le projet ou la mission à réaliser.	
Il peut se faire aider par un ou plusieurs "A" mais il assume seul la responsabilité de l'exécution de la mission.	Cette sorte de sous-traitance est sous la responsabilité du "R" qui en assume la réussite ou l'échec.	Il n'est responsable que de la qualité de ses conseils et des renseignements qu'il fournit.	
Si on peut mettre un seul responsable (un seul "R") c'est que le niveau de détail est suffisant sinon il faut détailler davantage les activités de la mission.	Il peut y avoir plusieurs "A" associés à la réalisation d'une mission.	Généralement la consultation du "C" évite de produire une décision ou une mission qui sera contestée par la suite. Consulter un ou plusieurs "C", c'est sécuriser la réalisation de la mission.	Il faut éviter de mettre tout le monde dans cette catégorie : il ne s'agit pas d'être exhaustif.
Le "R" peut être à la fois responsable de la mission et seul réalisateur.		Mentionner un "C" dans un RACI, c'est considérer que l'on doit consulter ce service avant une mission ou une prise de décision.	Le "I" est informé après la décision ou la réalisation de la mission (le faire pendant revient à le consulter et c'est donc un "C").

ANNEXE 7

Echéancier prévisionnel de versement des avances

Avance versée en 2023 TTC	2024 € TTC				2025 € TTC				2026 € TTC			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
			2 265 667,00	200 000,00	3 565 300,00	2 450 247,00	5 699 801,00	5 380 362,00	2 818 151,00	2 779 166,00	3 264 982,00	3 282 796,00
1 200 000,00	2 465 667,00				17 095 710,00				12 145 095,00			
32 906 472,00 €												